

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume X.

Montréal (Bas-Canada), Septembre 1866.

No. 9.

SOMMAIRE.—BEAUX-ARTS: L'Architecture en Canada. III. Les Monuments civils. par S. V., (à continuer).—EDUCATION: Premier enseignement du Chant, par le Baron Roger de Guimps.—EXERCICES pour les élèves des écoles.—AVIS OFFICIELS.—Nominations: Commissaires et Syndics d'écoles.—Erections de Municipalités scolaires.—Diplômes accordés par les Bureaux d'Examineurs.—PARTIE EDITORIALE:—Sites d'Écoles.—Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, pour l'année 1865.—Trentième Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier.—Vingt-neuvième Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Laval.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Canada, États-Unis, France.—Petite Revue Mensuelle.—GRAVURES: L'Hôtel-de-Ville et Marché Bonsecours à Montréal.—Le Palais de Justice à Montréal.—La Banque Molson.

Actuellement, ayant à parler des Monuments Civils proprement dits, qui en ce pays, appartiennent, presque tous à ce qu'on appelle le style moderne, nous montrerons en quoi ce style consiste généralement, de manière à compléter l'exposé que nous avons fait des formes principales de l'art, en même temps que nous terminerons cette revue des principaux monuments du pays.

* * *

BEAUX-ARTS

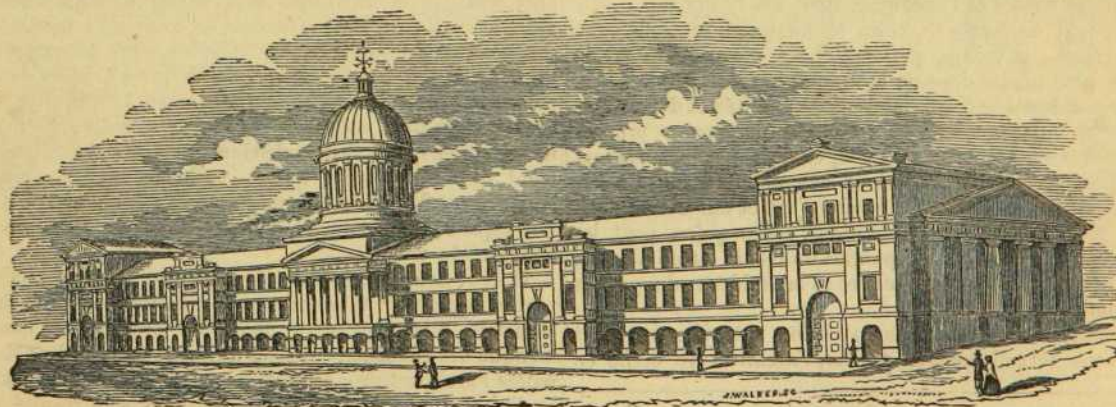
L'Architecture en Canada.

III

LES MONUMENS CIVILS.—L'HOTEL DE VILLE DE MONTRÉAL.—LE PALAIS DE JUSTICE.—LA BANQUE MOLSON.—L'HOPITAL DE LA MARINE A QUÉBEC.—L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Dans les articles précédents, nous avons parlé des bâtimens du Parlement à Ottawa et des principales églises de Montréal.

Outre l'architecture affectée aux églises et aux palais, il est une architecture qui occupe un rang important dans l'histoire des derniers siècles, c'est celle qui se rapporte aux besoins et à l'administration de la société civile. Cette architecture a dû son développement, dans la société moderne, aux institutions municipales; et on la trouve surtout dans les pays qui ont joui de ces institutions. C'est là qu'on remarque un ensemble de constructions se rapportant aux besoins d'une Cité quand elle est administrée par les institutions des communes et des municipalités. Ainsi dans les pays de régime municipal comme la Belgique, la Toscane, la Vénétie, les villes communales de France, d'Allemagne, d'Angleterre et des États Pontificaux, on voit cette



Faisant remarquer que ces édifices appartenant principalement, les uns au style Ogival et les autres au style de la Renaissance, nous avons exposé les principes sur lesquels reposent ces deux modes de construction, et en même temps nous avons montré comment l'on explique la transition du Moyen-Age au style de la Renaissance au XVI^e siècle,

grande quantité de constructions appropriées aux besoins de la Cité:

Les hôtels de ville, les halles, les marchés, les beffrois, les arsenaux, les bourses du commerce, les lieux de réunion des corps de métiers, enfin les universités et les hôpitaux.

Pour montrer l'influence de ces institutions sur ce genre

d'architecture, on n'a qu'à citer un des moindres pays du globe, comme la Belgique, et l'on sera étonné du nombre considérable et de l'importance des monuments qui ont dû leur construction à l'existence de la commune.

Ainsi lorsqu'on va à Gand, à Louvain, à Bruxelles, à Ypres, à Bruges, et même en des localités bien moindres que ces grandes villes, on voit une multitude de constructions dont quelques-unes de la plus grande importance pour la richesse et l'étendue et qui sont appropriées au fonctionnement des institutions communales.

L'on voit des hôtels de ville de trois cents et quatre cents pieds de façade, s'élevant à des hauteurs imposantes et de plus surmontées par des tours de trois cents et trois cent cinquante pieds de haut, dont quelques-unes rivalisent avec les plus magnifiques clochers des plus belles cathédrales qui existent; l'on voit ces halles et ces marchés avec des salles intérieures vastes et élevées comme les plus grandes églises; l'on voit ces arsenaux qui servaient non-seulement à garder les armes de la ville, mais aussi à exercer les différents corps des milices volontaires; enfin l'on peut contempler ces immenses bourses de commerce, où plusieurs milliers de commerçants pouvaient se rencontrer à l'aise (1); ceci, du reste, n'est pas particulier à la Belgique et peut être remarqué dans les autres cités soumises au même système d'institutions, ainsi à Florence, à Gênes, à Milan, à Venise, à Bologne et autres cités des Etats Pontificaux; car il ne faut pas oublier un des titres principaux de gloire des Souverains Pontifes, qui se sont fait remarquer entre tous les princes par leur zèle à doter leurs sujets d'institutions municipales.

Une autre observation à faire, c'est que les plus beaux édifices publics et même particuliers se trouvent principalement dans les cités commerçantes. Là où le commerce et l'industrie ont pris un grand accroissement, non-seulement les richesses et l'abondance ont afflué, mais des qualités supérieures d'intelligence et de goût; qualités qui étaient dues incontestablement à la pratique des grandes affaires et à l'habitude des grandes relations commerciales.

De là ces antiques familles du commerce, des finances et de l'industrie qui se transmettaient de générations en générations, avec le génie des vastes spéculations, des traditions de goût et d'encouragement pour les arts, qui faisaient la fortune de tant d'artistes dans les grandes métropoles commerciales comme en Belgique, à Gênes, à Venise, à Florence, à Pise, à Bologne, etc.

Il est vrai que de tout temps la carrière du commerce a pu être entachée par l'élévation de quelques individus qui ont dû leur succès à la fraude, à l'épargne sordide, et à des pratiques qui n'indiquent pas les qualités élevées de l'esprit et du cœur; mais ceux-là n'ont jamais été qu'une faible minorité, et on conçoit qu'ils ont dû être d'une médiocre ressource pour le développement des grandes choses et l'encouragement des beaux-arts.

Mais il est vrai de dire que pour le commerce comme pour les autres carrières, la voie la plus infaillible pour réussir est la probité et les plus nobles dons de la moralité et de l'intelligence, et on doit reconnaître que les grands esprits suscités et développés par les vastes spéculations se sont trouvés éminemment propres aux grandes choses. Ce sont eux qui, exaltés par le succès et les retours prodigieux des opérations commerciales, ont eu ces idées hardies et nobles qui ont favorisé l'art et ont donné naissance à ses plus admirables productions, telles qu'on peut les contempler soit dans les édifices publics de Gênes et de Venise, soit dans ces magnifiques palais, l'œuvre et la résidence des grands princes du commerce.

Ces considérations servent d'introduction naturelle au sujet que nous avons actuellement à traiter, l'architecture civile en

Canada. Ce pays jouit des institutions municipales; de plus, le commerce et l'industrie y trouvent le champ le plus large, et ces carrières y ont déjà récompensé le travail et les efforts par les résultats les plus riches et les plus féconds; on peut donc s'attendre à ce que l'architecture civile y soit appelée à une grande destinée, ce dont nous ne douterions pas, même si dès les commencements toujours pénibles d'une colonisation nouvelle, elle n'avait pas encore fait pressentir toutes ses ressources et ses merveilles.

Actuellement, passons à la revue des monuments civils du pays. Ils appartiennent presque tous à ce que l'on est convenu d'appeler le style moderne; en conséquence, pour faciliter l'appréciation de ces différentes constructions, nous allons exposer les caractères de ce style, comme nous l'avons fait pour le style auquel se rapportent les autres constructions déjà décrites.

En commençant, nous allons d'abord refuter certaines erreurs qui se trouvent en différents livres élémentaires, et ensuite nous exposerons les principes tels qu'ils sont donnés maintenant par les critiques et ceux que l'on regarde actuellement comme les vrais maîtres de l'art.

D'abord, il faut admettre qu'il est inexact de dire que l'architecture moderne soit une copie absolue de l'architecture antique; elle a, il est vrai, avec elle quelques éléments communs, mais elle en a encore plus d'autres qui lui sont complètement étrangers.

Le principal rapport se trouve dans l'emploi de la colonne avec son entablement et son chapiteau; c'est là que s'arrête la communauté absolue. Quant aux autres éléments, ils sont tellement modifiés par la différence de climats, d'usages et de mœurs, qu'il est difficile de les reconnaître, ou bien ils sont complètement nouveaux et sans aucun précédent dans l'art antique.

Voici d'abord les éléments qui ont quelque rapport: la colonne, le pilastre, l'entablement, le fronton, le temple sans fenêtres, ou éclairé par le haut, les ouvertures, le cintre, la voûte, le dôme, le parallélogramme, l'ellipse et l'hémicycle; en tout douze éléments plus ou moins modifiés, mais qui ont leur équivalent dans l'antiquité. (M. Lassus, Architecture Civile.)

Voici maintenant ce que l'on ne trouve que dans les monuments modernes: l'accouplement des colonnes, les colonnes torsées, les bossages et les arabesques sur le fût des colonnes, les piliers, les perrons, les escaliers, les portes et fenêtres, les balustrades sur les combles, les attiques ou étages, les balcons, les coupoles, les clochers, les rosaces, les portails, les arcs boutants, les pignons, galeries, jubés; vingt-deux éléments nouveaux, sur trente-quatre. (Lassus, Architecture Civile.)

Ainsi, contrairement à ce qui a été dit par un certain nombre de critiques, l'architecture moderne n'est pas une copie de l'ancienne architecture, mais plutôt une combinaison éclectique de l'art antique et du moyen-âge, appliquée aux mœurs de nos jours, et aux climats si différents de celui, où l'ancien système de construction a pris naissance. C'est comme un compromis entre les deux styles, comme on peut dire que les idées de la société moderne sont aussi un compromis entre l'antiquité payenne, et les principes de la société féodale du moyen-âge. Nous ne voulons ici constater qu'un fait esthétique, et nous ne prétendons nullement qu'il en résulte aucune influence sur les mœurs et les croyances. Mais il est juste de rendre à chaque époque ce qui lui appartient légitimement. (Histoire de l'Architecture par Schayes. 4^e vol.)

Il faut donc d'abord reconnaître que le style moderne n'appartient que pour la moindre part au style ancien; il faut de plus admettre que pour cette part, les architectes modernes ont manqué des conditions qui les auraient mis à même de bien connaître l'architecture ancienne dans toute sa beauté et sa pureté, et l'on ne doit pas être étonné qu'il en soit résulté plus d'une conséquence fâcheuse. L'architecture antique existe dans sa plus grande pureté dans la Grèce et dans tous les restes qui peuvent subsister encore dans les anciennes colonies de la Grèce, autant du moins que ces restes appartiennent au siècle de Périclès qui est l'apogée de l'art grec.

C'est là qu'on voit les vrais modèles; ces formes si élégantes et si pures au-delà desquelles l'esprit ne peut rien se figurer de

(1) L'hôtel de ville d'Ypres a 430 pieds de longueur et est surmonté d'une tour avec clocher de 320 pieds d'élévation, (pied anglais).

L'hôtel de ville de Bruges a 325 pieds de longueur et la tour principale du bâtiment a 340 pieds de hauteur.

L'hôtel de ville de Bruxelles a 270 pieds de longueur et la tour principale a 370 pieds de hauteur.

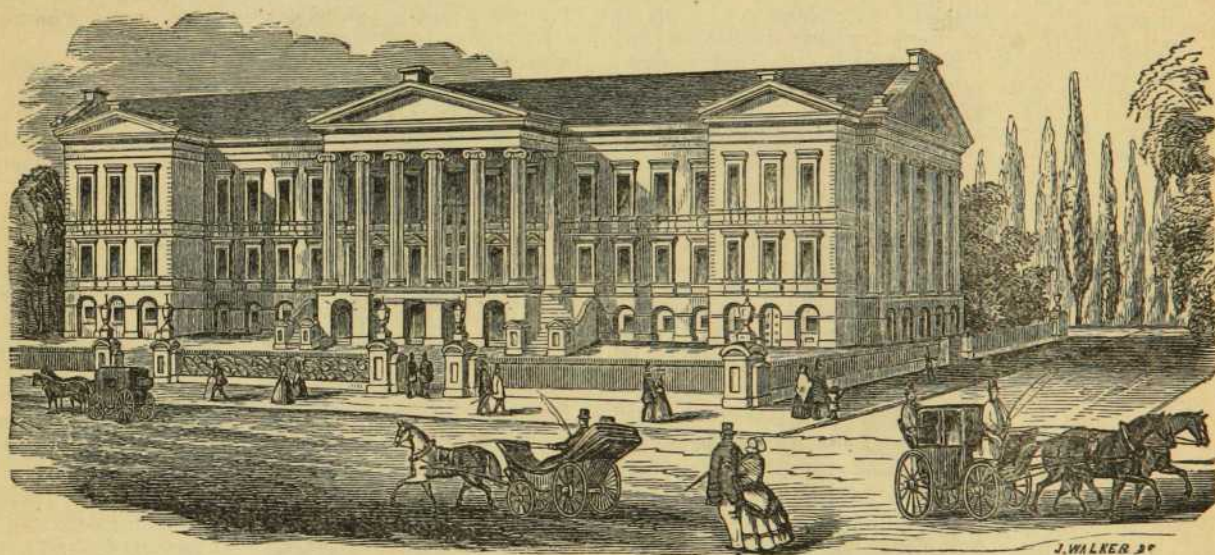
Louvain, Anvers, Audenarde, Dietz, etc., renferment également des merveilles; outre cela, les halles, les marchés, les arsenaux, les beffrois, les bourses sont dans les mêmes proportions.

plus idéal et de plus parfait. Mais les fondateurs du style moderne n'ont pas vu ces merveilles; ils n'en avaient aucune connaissance; ils en ont vu seulement les imitations dans l'architecture romaine qui, quel qu'admirable qu'elle soit, a les inconvénients de toute imitation; ou bien ils n'ont eu pour se guider que les règles posées par Vitruve, qui lui-même ne connaissait pas les monuments de la Grèce, ne les ayant jamais vus et en ayant même une idée si inexacte, que dans les principes qu'il pose sur les proportions des ordres, sur la dimension des colonnes, sur la forme des chapiteaux, il est démenti neuf fois sur dix dans ce qui existe dans les plus beaux monuments, c'est-à-dire en tous ceux qui appartiennent incontestablement aux plus magnifiques époques de l'art antique. M. Vitet, *histoire de l'Art*, Tome Ier.

De là il résulte que des édifices bâtis sur les données de Vitruve, données reproduites de confiance par Vignole et ceux qui l'ont suivi, sans manquer réellement de beauté, de convenance, ne donnent cependant aucune idée de ces formes pures, simples, idéales et élégantes que l'on retrouve dans les monuments grecs. (M. Lévêque, *Esthétique*, Tome II.) On a souvent fait cette question: Comment se fait-il que des édifices construits suivant toutes les proportions antiques, suivant les principes et les mesures de

par Vitruve, sont inexacts; les piédestaux présentés comme partie essentielle des colonnes, n'existent presque nulle part, et n'auraient pu que gêner l'effet général des monuments, et ôter précisément ce caractère de grâce, de simplicité et de pureté qui en fait le principal mérite.

Nous avons d'autres observations à faire; chaque forme de l'art a eu ses commencements, ensuite ses développements, et il est arrivé presque toujours qu'après avoir atteint son apogée, elle a été soumise ensuite à une période de décadence, plus ou moins longue suivant qu'on s'est éloigné de l'étude des éléments qui la caractérisaient lorsqu'elle avait atteint son plus haut développement. L'art grec a été soumis comme bien d'autres à ces phases; il a commencé par des formes excessivement simples, il a atteint son apogée avec Phidias au siècle de Périclès, depuis il n'a pas rencontré la même perfection, enfin il s'est dégradé avec les derniers empereurs romains, quand il n'y avait plus dans l'empire déchu, d'ouvriers capables de l'exécuter et d'esprits capables de comprendre et de continuer la tradition. Or un des défauts que l'on pourrait encore reprocher à l'art moderne, c'est de n'avoir pas étudié l'art antique au moment de son apogée et de sa perfection, mais de s'être contenté des types que l'on avait



l'antiquité, n'attirent pas la même attention et ne produisent pas cette impression qui résultent de la grâce et de l'élégance, que les modèles excitaient autrefois et excitent encore maintenant en tous ceux qui vont les contempler?

A cette question, on n'a qu'une seule réponse à faire: c'est que les proportions sont inexactes, c'est que les mesures ont été données infidèlement, d'abord par Vitruve qui ne les connaissait pas réellement, et par tous ceux qui l'ont plus ou moins suivi au lieu d'aller étudier les principes sur les monuments même qui sont réellement les modèles de l'art antique.

Ces observations ne sont pas faites sans preuve par les critiques modernes, tels que M. Mérimée, M. Vitet, M. de la Borde; elles ont même été reconnues dans les derniers temps par ceux qui d'abord avaient suivi le plus aveuglement les principes exposés par Vitruve et ses disciples, tels que M. Quatremère de Quincy, auteur de plusieurs grands traités de théorie qui, après avoir vu de nouveaux dessins rapportés de Grèce depuis l'expédition de Morée, avouait que toute l'histoire de l'art était à refaire, parce que les faits démentaient la théorie et les prétendus principes.

Pour n'en citer que quelques exemples; les cinq ordres dont on a tant parlé ne sont que des classifications arbitraires; les proportions ne se retrouvent en aucune manière telles quelles furent données par Vitruve; elles diffèrent suivant les monuments, et suivant la place que les ornements occupent dans la construction. Les dessins des chapiteaux, entablements, etc., tels que fournis

adoptés à des époques encore très-remarquables en elles-mêmes, mais bien éloignées déjà de la perfection que l'humanité avait entrevue sur le sol de la Grèce, à l'école de Phidias, et à l'époque incomparable de Périclès.

Après ces réserves, nous sommes heureux de constater que les modernes ont élevé de magnifiques constructions, dont les traits principaux peuvent être attribués à l'art antique; de plus, qu'ils ont merveilleusement adapté *autant que possible* les formes antiques de l'Hellas et de l'Italie, aux usages, aux mœurs des temps modernes et à des climats si différents. Mais si ces tentatives, qui ont produit de si beaux chefs-d'œuvre, ont paru à certains esprits laisser quelque chose à désirer; si l'on a reproché parfois la lourdeur, le défaut d'élégance, la vulgarité des constructions nouvelles, il est juste de reconnaître qu'on ne le doit pas aux éléments même du style qui a été employé, mais plutôt à l'impossibilité où l'on était de connaître et d'étudier les vrais modèles, là où ils se trouvaient.

Après ces observations générales, passons à l'application qu'on peut en faire aux monuments que nous avons à décrire. Montréal possède plusieurs monuments du style moderne; voici les principaux: l'Hôtel-de-Ville, la Banque et le Palais de Justice. Ces trois édifices ne sont pas semblables, et on peut dire qu'ils sont très-bien réussis chacun dans leur genre. C'est la Banque de Montréal qui réunit le plus les suffrages; elle présente des qualités incontestables de majesté, de bon goût et d'élégance qui

ne sont pas souvent atteints par les artistes qui adoptent l'ornementation antique.

On pourra dire, il est vrai, qu'elle n'offre rien de nouveau aux yeux et qu'elle présente ce motif reproduit tant de fois d'un fronton triangulaire reposant sur un certain nombre de colonnes à chapiteaux corinthiens ; mais on ne doit pas lui en faire un reproche, car on sait que lorsqu'il faut demander à l'art antique le sujet d'un portique, on n'a pas l'embaras du choix, par une très-excellente raison que nous n'avons pas besoin de mentionner ici.

Du reste, on ne peut trop louer le goût de l'architecte qui a si admirablement réussi dans les proportions qu'il a données au monument, et dans l'ornementation des entablements, des chapiteaux, enfin des fenêtres et des portes de l'édifice. De plus, la Banque est l'un des meilleurs modèles en ce pays, et peut donner l'idée du talent des ouvriers sculpteurs et tailleurs de pierre de Montréal, qui sont assurément des plus habiles qu'il y ait en aucun pays. C'est la remarque que nous avons entendu faire plusieurs fois par des voyageurs distingués et des plus capables d'en juger.

Le bâtiment de l'hôtel-de-ville est situé sur le quai principal où il présente une façade de 485 pieds de longueur sur soixante-dix pieds de hauteur ; deux immenses pavillons le terminent, de quarante pieds de largeur sur soixante-dix pieds de profondeur ; au centre se trouve un corps de logis de cinquante pieds de largeur, précédé d'un portique et surmonté d'un dôme de trente-cinq pieds de diamètre sur cent trente pieds de hauteur. Les deux corps de bâtiment entre les pavillons et le bâtiment du centre ont cent soixante et dix-huit pieds de longueur sur cinquante-quatre pieds de profondeur.

L'intérieur de la construction a trois étages ; les deux premiers sont occupés par des boutiques et le dernier étage renferme d'un côté tous les bureaux de la municipalité et de l'autre côté une grande salle de bal et de concert de cent-soixante et dix-huit pieds de long sur cinquante pieds de largeur. En outre, dans l'un des pavillons est une salle de banque de soixante-sept pieds sur trente-huit pieds.

L'aspect du bâtiment est très-imposant et d'une architecture simple, mais bien ordonnée. Toutefois, l'on peut désirer que Montréal possède un hôtel-de-ville plus digne de son importance, et qui soit exclusivement consacré aux transactions de la Corporation, qui sont considérables.

En ce moment, les deux tiers du bâtiment sont occupés par les halles dont le bruit et le mouvement nuisent considérablement aux abords des bureaux de la municipalité. Il a été souvent question d'élever au centre de la ville un édifice, qui serait exclusivement consacré à la destination d'un hôtel-de-ville ; espérons que l'on profitera des circonstances nouvelles pour élever un monument vraiment en rapport avec l'importance et l'accroissement d'une grande cité, incontestablement la première, au point de vue commercial et industriel, de toute l'Amérique anglaise.

Les monumens civils qui ont été construits remontent déjà à une époque assez éloignée, où il était impossible de prévoir l'augmentation considérable que la ville devait non-seulement atteindre

actuellement, mais de plus, celle qu'elle peut maintenant espérer dans l'avenir ; il est temps que Montréal manifeste sa puissance par une construction répondant même à ce qu'elle peut acquérir plus tard, par le développement toujours croissant du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en Canada.

Le vieux monde offre des modèles admirables de maisons communes et d'hôtel-de-ville ; il serait à désirer que l'on réalisât ici quelques-unes de ces merveilles qui attirent en Belgique et en Italie les voyageurs de tous les points du globe.

Ce n'est pas tant l'économie qu'il faut envisager dans une pareille entreprise, mais principalement le choix judicieux des modèles à suivre et des architectes destinés à les exécuter.

Le Palais de Justice de Montréal est situé sur la rue Notre-Dame et est précédé d'une place assez vaste de 300 pieds sur 100 pieds de profondeur.

Il a 290 pieds de longueur, avec deux pavillons qui ont 108 pieds de profondeur ; au milieu est un corps de logis précédé d'un portique de 60 pieds de largeur et autant en hauteur.

Le bâtiment a trois étages et renferme tous les bureaux du greffe et plusieurs salles principales pour les Cours.

L'une des parties les plus remarquables est un grand escalier d'un très-bel effet.

Les colonnes du portique sont de l'ordre ionique.

Nous admettons volontiers que le style antique, lorsqu'il est bien et judicieusement employé, est aussi beau que tout autre, nous admettons même qu'il peut se prêter aux convenances du temps présent et aux exigences de différents climats ; mais nous n'avons jamais vu qu'il offrît aucun avantage sérieux sous le rapport de la dépense, et ce qui s'est passé au Palais de Justice nous confirme dans cette idée jusqu'à la preuve formelle du contraire. Il est vrai que l'on peut observer que les matériaux employés au Palais de Justice sont presque tous d'une dimension considérable, ce qui a dû beau-

coup contribuer à la dépense, sans ajouter néanmoins à la beauté de la construction.

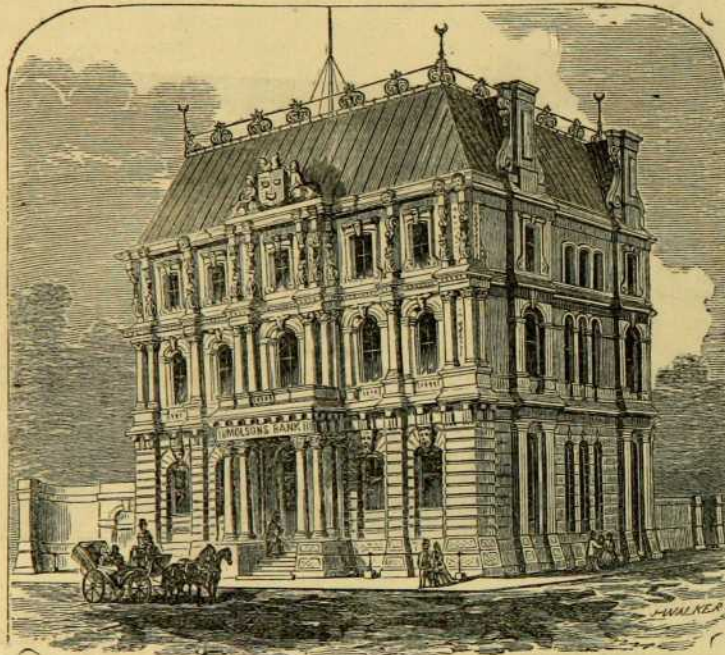
La Banque Molson est située sur la grande rue St. Jacques ; cet édifice est d'un style emprunté à la Renaissance et présente trois étages précédés d'un portique, soutenu par quatre colonnes qui s'élève jusqu'au second étage ; il a soixante et six pieds de longueur sur soixante-dix pieds de hauteur. Tout le bâtiment est en pierre de l'Ohio excepté les colonnes du portique qui sont en granit rouge. Le premier étage est en larges assises vermiculées en style rustique, les ouvertures sont cintrées. L'entrée sous le portique est d'un très-bel effet.

Le deuxième étage, percé de cinq arcades, est supporté par dix colonnes à chapiteaux corinthiens reposant sur les piliers de la base et surmonté par des pilastres qui supportent le dernier étage et qui sont ornés de sculptures en feuillages saillants.

Le toit est très incliné ; avec une crête en fer forgé d'un effet très riche.

Le premier étage est occupé par la salle principale de la banque qui a soixante pieds de largeur et quarante de profondeur.

Ce qui manque le plus à cette construction pour qu'elle ait tout son effet, c'est qu'on puisse la contempler d'une distance plus grande que ne peut offrir la largeur de la rue ; lorsqu'on monte la



rue de Bleury qui est presque en face et que l'on voit le bâtiment sur les trois quarts et dans l'ensemble de ses proportions, c'est alors qu'on en a la meilleure idée et que l'on trouve qu'il fait honneur au talent de Messieurs George et J. J. Browne, qui en sont les auteurs.

Chaque étage a son ornementation particulière; les assises larges et vermiculées de la base font bien ressortir l'ordonnance corinthienne de l'étage supérieur; enfin, la décoration de l'étage suivant a l'avantage de ne pas répéter ce qui précède. Nous la trouvons toutefois un peu surchargée pour être à pareille hauteur; le fronton est surmonté des armoiries de la Banque admirablement sculptées et supportées par deux figures majestueuses, parfaitement réussies, le toit est incliné comme aux édifices de la Renaissance et accompagné sur les côtés de deux grandes cheminées monumentales qui sont très bien harmonisées avec la décoration qui la supporte sur les faces latérales du bâtiment.

S. V.

(A continuer).

EDUCATION

Premier Enseignement du Chant.

La musique est aussi un langage; ce n'est plus celui des idées, c'est encore celui des sentiments. Elle exprime les émotions de l'âme avec ce qu'elles ont d'ineffable, et en cela déjà elle surpasse le langage ordinaire; mais elle fait plus que de les exprimer, elle les fait éprouver à ceux qui l'écoutent et à ceux qui l'exécutent.

“La musique de chant surtout, dit Madame Necker de Saussure, produit sur celui qui l'exécute une impression singulièrement puissante et caractérisée; il prononce d'inspiration les paroles qui y sont associées, et il semble à celui qui les chante qu'il exhale sa propre émotion; dangereuse propriété de cet art, d'après les sentiments dont on le rend ordinairement l'interprète, et motif de plus pour le rappeler dans l'éducation à sa destination antique et sacrée.”

La musique est donc pour l'éducation un puissant moyen d'agir sur le cœur, d'adoucir le caractère, de fortifier le sentiment religieux; et en même temps une précieuse ressource pour développer le goût, faculté qui trouve en général si peu d'exercice dans les leçons élémentaires, et qui trop souvent reste engourdie pendant toute la durée de l'enfance.

Le plus petit enfant est sensible au charme de la musique: le chant de sa mère dissipe son malaise, calme ses petites passions et le dispose au sommeil. Ce baume qui s'est montré si bienfaisant auprès de son berceau, pourquoi est-il abandonné dans les années qui suivent, et souvent abandonné pour toujours? Et cependant, non-seulement les enfants entendent avec plaisir la musique appropriée à leur âge, mais encore ils peuvent chanter eux-mêmes avec justesse, avec goût et avec impression. On en trouverait la preuve dans la plupart des écoles et des familles de l'Allemagne; et cette habitude, contractée dès l'enfance, est sans aucun doute la cause des dispositions musicales qui distinguent certaines nations. Mais pour se convaincre de l'aptitude que les petits enfants ont en général pour apprendre à chanter, il n'est pas besoin de quitter la France, il suffit de visiter quelques-unes de nos salles d'asile bien dirigées; on en sortira avec le regret que le chant ne soit pas plus généralement employé dans l'éducation de l'enfance.

Pestalozzi lui avait assigné un rôle important dans l'œuvre de réforme éducative qu'il a tant de fois essayé de réaliser. Ses élèves, même les plus jeunes, chantaient avec un sentiment musical et une justesse d'exécution souvent remarquables, et toujours avec plaisir; ils chantaient dans leurs exercices religieux, dans les intervalles des leçons, dans leurs fêtes, dans leurs jeux, dans leurs promenades.

Pestalozzi avait obtenu ces résultats en appliquant à l'enseignement du chant sa méthode générale d'éducation, méthode con-

forme aux lois du développement organique de l'enfant, et qui n'est qu'une conséquence des principes que nous avons exposés.

De même que l'enfant apprend à parler avant d'apprendre à lire, de même il doit apprendre à chanter avant d'apprendre à connaître les signes conventionnels à l'aide desquels on écrit la musique. Ici donc encore, sa première étude sera tout intuitive: il avait parlé pour avoir entendu parler; il chantera pour avoir entendu chanter.

On peut enseigner aux enfants un chant qui convienne à leur âge, dès qu'ils parlent avec une bonne prononciation. Le maître commencera par leur faire dire les paroles seulement, jusqu'à ce qu'ils les sachent par cœur: il les leur expliquera, il leur adressera des questions pour s'assurer qu'ils en ont bien compris le sens et qu'ils s'associent de cœur aux sentiments qu'elles expriment. Cette précaution est surtout nécessaire lorsqu'il s'agit d'un chant religieux. Ensuite le maître chantera deux ou trois fois la première strophe du morceau, puis seulement la première phrase, qu'il fera répéter aux enfants, puis la seconde phrase, etc. Quand les chants seront à plusieurs voix, on fera exercer chacune d'elles séparément, avant d'essayer de les faire chanter ensemble. Le maître aura soin de battre toujours la mesure et d'habituer les enfants à l'observer rigoureusement; quant à la justesse d'intonation, il se montrera sévère dès la première leçon. Enfin, nous conseillons à l'instituteur de commencer par faire chanter ses écoliers à demi voix: c'est le vrai moyen pour qu'ils s'entendent les uns les autres et pour qu'on puisse distinguer chaque faux ton; mais c'est surtout important pour éviter qu'ils ne prennent l'habitude de crier. Ce n'est que par une grande douceur d'expression que le chant peut produire l'effet moral que nous en attendons; ce n'est qu'en chantant habituellement *piano* que les enfants pourront, sans forcer leur voix, rendre les *forti* et les *fortissimi* dans les morceaux et dans les passages qui les exigeront.

Le succès de cet enseignement dépend en grande partie du choix des chants qu'on veut faire exécuter à l'enfant. Ses premiers exercices de langage n'avaient été que l'expression de ses propres idées, de ses propres impressions; ils étaient restés toujours appropriés à son âge et à son développement; ils avaient suivi une gradation lente mais non interrompue. Il en sera de même de ses premiers exercices de chant: un recueil de morceaux simples et bien gradués est d'une extrême importance; aussi sommes-nous obligé d'entrer dans quelques détails sur les conditions auxquelles il doit satisfaire tant sous le rapport des paroles que sous celui de la musique.

Les paroles, quant au style, seront aussi rapprochées que possible du langage même des enfants, afin d'être parfaitement claires pour eux; il n'est peut-être pas inutile de remarquer ici que cette condition n'exclut pas la vraie poésie, car il est une poésie de l'enfance qui, malgré sa simplicité, parle au cœur et à l'imagination et ne blesse pas le goût le plus pur. Quant au sens, les paroles n'exprimeront guère que les pensées qui occupent réellement l'esprit des enfants et les sentiments que leur cœur éprouve, mais elles auront pour tendance de leur faire faire des progrès sous ces deux rapports.

Les sujets choisis seront de divers caractères, ils varieront du sérieux au gai afin de pouvoir s'adapter aux dispositions des enfants dans tous les moments. Ce seront d'abord des hymnes de reconnaissance envers Dieu et le Sauveur, qui rappelleront leurs bienfaits dans ce qu'ils ont de plus propres à toucher les enfants: puis des chants destinés à célébrer les beautés de la nature, les joies du foyer domestique; enfin des chansons plus gaies sur les plaisirs de la campagne, sur ceux qu'on goûte après une journée bien employée, sur les fêtes et les jeux de l'école, etc. Dans tous ces morceaux, quel que soit leur caractère, on n'admettra que des pensées simples, naturelles, vraies, et propres à améliorer le cœur des enfants.

On voit à combien d'exigences les poésies dont nous parlons ont à satisfaire. Nous en possédons, il est vrai, d'excellentes en ce genre; mais, comparée à celle de l'Allemagne, notre littérature est encore bien pauvre sous ce rapport.

La musique de la première enfance doit aussi satisfaire à cer-

taines conditions pour le rythme, pour la mélodie et pour l'harmonie.

Le rythme doit être bien caractérisé, en sorte que les enfants distinguent facilement le temps faible du temps fort ; les phrases ne seront pour commencer que de quatre mesures, plus tard même on évitera qu'elles en aient plus de huit. La mesure sera d'abord à deux temps ; c'est celle que les enfants saisissent le plus facilement et qui se prête le mieux à accompagner la marche qu'il faut habituellement associer au chant dans une école. Après la mesure à deux temps en blanches et en noires viendra celle à six-huit, qui offre les mêmes avantages et que les enfants comprendront promptement ; puis la mesure à quatre temps et enfin celle à trois temps, la plus difficile à saisir pour la première enfance.

La mélodie doit être simple et avoir un caractère d'unité, de largeur et de mouvement qui la rende facile à retenir ; on évitera qu'elle n'occupe trop d'étendue dans l'échelle musicale, afin que les enfants n'aient pas d'efforts à faire pour en chanter les notes les plus hautes ou les plus basses. Enfin, la mélodie doit, par le mouvement de sa base fondamentale, se prêter au genre d'accompagnement dont nous allons parler.

Une harmonie simple est facile à saisir par les petits enfants, et pour eux déjà elle augmente beaucoup le charme de la musique. Mais il faut éviter avec soin toutes les modulations qui sortiraient du ton du morceau, du moins pour les premiers exercices ; ce n'est que plus tard, ce n'est que graduellement que les enfants parviendront à comprendre et à goûter ces modulations ; le passage à la quinte, celui du ton majeur à son mineur correspondant, ne tarderont pas à être à leur portée, mais il vaut mieux les écarter pendant quelque temps. Les chants à deux voix égales sont ceux qui conviennent le mieux aux commençants ; quelque imparfaite que nous paraisse cette harmonie, elle ne semble point telle aux enfants, elle leur cause un grand plaisir ; il faudra donc commencer par un choix de mélodies propres à être chantées à deux voix seulement. Lorsqu'on abordera les chants à trois voix, le maître pourra faire la basse ; puis viendront des morceaux à trois voix égales exécutées toutes trois par les enfants.

La manière d'apprendre à chanter que nous venons d'exposer, et qu'on pourrait appeler l'intuition du chant, convient seule aux enfants qui n'ont pas dépassé l'âge de sept ou huit ans. Plus tard elle ne suffit plus ; les écoliers sont assez développés pour comprendre la notation, il faut la leur expliquer, il faut leur apprendre à écrire et à lire la musique.

Cette nouvelle tâche sera trop longue pour qu'il soit permis d'interrompre pendant ce temps les exercices du chant qui nous ont occupés jusqu'ici. Ainsi la première partie de chaque leçon sera seule employée à ce qu'on appelle des principes de musique, après quoi, pour se reposer et se récréer, les enfants exécuteront des chants qu'ils ont appris sans le secours des notes.

Pour faciliter aux commençants l'intelligence de notre manière d'écrire la musique, il est bon d'en séparer d'abord les deux éléments, c'est-à-dire la mesure et l'intonation.

Les premiers exercices n'auront donc pour objet que la mesure ; on n'y verra pas la portée, on y chantera tout sur le même ton. Nos jeunes élèves, qui alors seront déjà habitués au calcul intuitif des nombres entiers et des fractions, n'auront aucune peine à comprendre les valeurs de nos diverses notes et pauses, ni les combinaisons si variées par lesquelles on peut en former une mesure à deux temps, à six-huit, etc. ; les notes pointées et doublement pointées ne les arrêteront pas un seul instant. On leur fera donc chanter toujours sur le même ton, en battant la mesure, des phrases musicales de plus en plus longues et difficiles ; puis on leur fera écrire par rapport à la mesure seulement, quelques-unes de celles qui appartiennent aux chants qu'ils connaissent déjà.

On ne tardera pourtant pas trop à joindre aux exercices de mesure les exercices d'intonation, car ces deux éléments ne doivent pas rester longtemps séparés. On fera faire d'abord aux enfants des exercices gradués de solfège, au moyen d'une gamme écrite sur le tableau noir, et dont le maître avec sa baguette

désignera successivement les notes qui doivent être chantées. En même temps on fera connaître aux élèves les tons et les demi-tons qui constituent la gamme majeure, et la signification des dièses et des bémols ; on leur fera trouver à eux-mêmes les notes modifiées qui entrent dans la gamme de chaque ton. De même pour le mode mineur, etc.

Quand les enfants connaîtront bien la notation, ils auront encore besoin de beaucoup d'exercice pour lire couramment la musique. Un excellent moyen de gagner du temps pour atteindre ce but, c'est de leur faire écrire des phrases de musique, même des morceaux entiers, parmi ceux qu'ils connaissent pour les avoir souvent chantés. Alors ils ont à apprécier les distances qui existent entre des notes qu'ils ne connaissent que par l'oreille, afin de leur donner à chacune leur nom ; ils sont obligés d'appliquer eux-mêmes tous les principes de la notation en général, et ils se familiarisent promptement avec eux.

Le chant élémentaire est la seule partie de la musique qui soit toujours nécessaire à l'éducation ; c'était donc la seule dont nous eussions à nous occuper ici. En terminant, nous devons encore insister sur la nécessité de rester toujours très exigeant pour la justesse de l'intonation, pour la précision de la mesure, pour la douceur et les nuances de l'expression. Ainsi, l'on parviendra à faire chanter les enfants avec une perfection relative qu'on n'aurait pas attendue de leur âge, et l'on aura gagné pour leur goût et pour leur cœur un précieux moyen de développement.

BARON DE GUIMPS.

Philosophie et pratique de l'Education.

AVIS OFFICIELS



NOMINATIONS.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par ordre en Conseil en date du 21 août dernier, nommer commissaires d'école :

Comté de Kamouraska.—Ste. Anne No. 2 : MM. Eusèbe Anctil et Germain Lévesque.

Comté de Gaspé.—Grande Grave : MM. Edward Price, senior, et Henry Price.

Comté de Champlain.—Radnor : M. Pierre Lefrançois.

Comté de Laval.—Bas du Bord de l'Eau de St. Martin : M. Joseph Dagenais.

ET SYNCICS D'ÉCOLE.

Comté d'Outaouais.—Ste. Cécile de Masham : M. Moïse Meunier.

Comté d'Hochelaga.—Hochelaga : M. William Thompson.

ÉRECTIONS, ETC., DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par ordre en Conseil en date du 20 juin 1866 :

1^o De distraire les lots numéros 1, 2 et 3 des 6^{ème} et 7^{ème} rangs d'Eardley de la municipalité de St. Etienne de Chelsea, pour les unir à celle d'Eardley pour les fins scolaires.

2^o De séparer le village de Hull du township du même nom et de l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Notre-Dame de Hull, avec les limites suivantes : commençant à la ligne qui sépare le township de Hull de Templeton, de là courant ouest, sur la ligne, entre les 5^{ème} et 6^{ème} rangs de Hull jusqu'à la ligne qui sépare le 7^{ème} du 8^{ème} lot, courant le long de la ligne sud jusqu'à la rivière Outaouais, de là courant Est, en suivant la rivière Outaouais, jusqu'à la ligne qui sépare les townships de Hull de Templeton, de là suivant la ligne nord entre les townships de Hull et de Templeton jusqu'à la ligne, entre les 5^{ème} et 6^{ème} concessions.

3^o D'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Kingsey Falls les quatre derniers rangs et les premiers onze lots du neuvième rang du township de Kingsey, dans le comté de Drummond, les quatre derniers lots du premier rang et les onze derniers lots des second, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs du township de Warwick, dans le comté d'Arthabaska, tels qu'ils se trouvent érigés pour les fins municipales, par la 27 et 28 Vict., chaps. 63 et 64, et la 29^e Vict., chaps. 62 et 63.

4° De séparer la municipalité scolaire de Ste. Cécile de Milton, dans le comté de Shefford, la partie du 6ème rang du township de Roxton qui s'y trouve encore comprise, pour l'annexer à celle de St. Valérien, dans le même comté, pour les fins scolaires.

5° D'adoindre à la municipalité de St. Ambroise, dans le comté de Québec, pour les fins scolaires, les propriétés de MM. John Jack, William Richardson et James Flynn, situées sur les limites des municipalités de St. Gabriel, de Valcartier et de St. Ambroise.

6° De distraire de la municipalité scolaire de St. Pierre de Sorel, dans le comté de Richelieu, cette partie de territoire connue sous le nom de *rang de Rinbault*, pour l'annexer à la municipalité de Ste. Victoire.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, par ordre en date du 12 septembre :

1° De distraire de la municipalité de St. Théodore d'Acton, dans le comté de Bagot, toute la partie de cette dite municipalité qui s'étend depuis le No. 26 dans le neuvième rang inclusivement, jusqu'à la moitié du No. 30 du même rang inclusivement, et le 10ème rang depuis le No. 29 inclusivement jusqu'au premier quart Est du No. 31 aussi inclusivement, pour les annexer à la municipalité de Wickham pour les fins scolaires.

2° D'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de municipalité du township de Jonquière, toute cette partie de territoire connue sous le nom de township de Jonquière et située dans le comté de Chicoutimi.

3° D'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de municipalité de Grenville No. 3, dans le comté d'Argenteuil, cette partie du township de Grenville, et de son augmentation, située à l'ouest de la rivière Rouge, et s'étendant depuis le front du 5ème rang de l'augmentation, commençant à la ligne seigneuriale et courant à l'est, à travers une petite partie de Grenville jusqu'au No. 21, sur les bords de la rivière Rouge.

4° D'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de municipalité de St. Paul de Montminy, cette partie de territoire située dans le comté de Bellechasse, et connue sous le nom de township de Montminy.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

Ecole modèle, 1ère classe F.—Mlle. Euphémie Duquet et M. J. B. Priou.
 Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlles. Malvina Archambault, Azilda Barré, Vitaline Beauchamp, Liliose Bonhomme, Zaïde Bouc, Delphine Cadieux, Clotilde Elizabeth Chenevert, Mme. Chartrand, née Emilienne Quenneville, Anastasie Coursol, Marie Desautels, Stéphanie Desjardins, Mélina Duguay, Julie Duval, Marie Anne Filteau, Virginie Farand, Julie Fournier, Olivine Gauthier, Albina Caroline Gervais, Théonile Grisé, Rose de Lima Girouard, Zoé Hervieux, Marie Louise Houlahan, Marie Louise Jacques, Julie Johnson, Victorine Rimneur, Eulalie Labelle, Alphonsine Lachance, Emma Lachapelle, Victorine Lalonde, Rose de Lima Lapal, Rose de Lima Leblanc, Mme. Augustin Ledoux, Elmire Lefebvre, Marie Corine Luckin, Marie Marleau, Catherine McArthy, M. Cléophrise Mitchell, Céline Montréal, Domitilde Morin, Sophie Placide Herminie Petit, Vitaline Phaneuf, Joséphine Racicot, Lucie Malvina Ravanelle, Mathilde Rimneur, Marie Lucie Robert, Opportune Euchariste St. Aubin, M. Agnès St. Denis, M. Reine Smith, Ezilda Elmire Thibaut, Célanie Thisaut, A. F., Anna Tucker, Bedelina Tucker, F., Marguerite Veine, Marie Argonie Viau, Philomène Claude ; et MM. Tréfiée Lapalme, Charles Barsalou, et A. et F., Alexandre Bethune.

Ecole élémentaire, 2me classe F.—Mme. Augustin Allaire, Mlles. Marguerite Brennan, Céline Brouillet, Mme. Caisse, née Henriette Jacques, Mlles. Adeline Dupuis, Emilienne Galipot, Exoïle Gareau, M. Armanda Gervais, Mme. Hébert, née Olivine St. Denis, Mlle. Ursule Labrosse, A. et F., Mary Milmoore, F., Mélina Piché, Louise Prévost, Norbertine Raisenne, Alphonsine Renaud et Angèle Tellier.

Août 1866.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE SWEETSBURGH ET WATERLOO.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—M. Narcisse Vinet et Mlle. Edesse Trudeau.

2me classe F.—Mlles. A. Maggie Caroline, Mary Collins, A. et F., Céline Poirier et Mary Joséphine Vansanford.

août 1866.

J. P. LANGLOIS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

Ecole modèle, 2me classe F.—Mlle. Vitaline Gravel et M. François Turgeon.

Ecole élémentaire, 1ère classe A.—M. William Taylor.
 2me classe F.—Mlles. M. Mélitine Boutin, Hermine Caron, Marie Rose Alphonsine Gravel, Adèle Laroche, Phœbé Noël, M. Flore Roberge, A., M. Jeanne Lecourt et MM. Zéphirin Bergeron et Narcisse Hamel.

Mai 1866.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlles. Claire Picard et M. Philomène Marmeau.

2me classe F.—Mlles. Philomène Blanchet, M. Philomène Buteau, Hermine Côté, Josephine Adelaïde Darveau, M. Joséphine Fortin, Philomène Lacasse, Hedwidge Lacerte, Marie Anne Pouliot et Malvina Tanguay, A., Mme. veuve Benson, née Jane Lamb.

août 1866.

N. LACASSE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BONAVENTURE.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlles. Angélique Cyr et Luce Bossé.

août 1866.

GEORGE KELLY,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANT DE MONTRÉAL.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlles. M. Louise Cadieux, A., Thankful Carson, Margaret A. Greer, Eliza Jane McBride, Elizabeth McClatchie, Hannah Mitchell, Sarah Robinson, Amelia F. Summerby et M. Joseph Dowler.

août 1866.

J. A. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE PONTIAC.

Ecole élémentaire, 1ère classe A.—M. James McLachlan.
 2me classe A.—MM. Joseph Ed. Babin, Albert Van Camp, Robert Kidney et Mlle. Jessie Argue.

Mai 1866.

OVIDE LEBLANC,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE STANSTEAD.

Ecole élémentaire, 1ère classe A.—Mlles. Addie M. Baldwin et Martha E. Fass.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlles. Adèle Lavoie, Claire Morrin, Léa Pelletier, Pamela Pelletier, Marie Delphine Tremblay.

2me classe F.—Mlle. Euchariste Audet.

août 1866.

CHS. BOIVIN,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHERBROOKE.

Ecole modèle, 1ère classe A.—M. William T. Wallace.
 Ecole élémentaire, 2me classe.—Mlles. Jane M. Batchelor et Azilda Lathrop.

août 1866.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RIMOUSKI.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlle. Angèle Lucas.

août 1866.

P. G. DUMAS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS D'AYLMER.

Ecole élémentaire 1ère classe A.—Mlles. Mary E. Greenleese, Mary Ann McMillan et M. Henry Beaumont Small.

2me classe F.—Mlle. Clotilde St. Julien.

août 1866.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE GASPÉ.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—M. Eugène Ferdinand Morin.

août 1866.

PHILIPPE VIBERT, jun.,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BEAUCE.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlles. Adeline Vachon, Philomène Hébert et Emma Perreault.
 2me classe F.—Mlles. Marie Duyon, Sophie Bolduc, Athalie Noël, Aurélie Turcot et Rachel Turcot.

août 1866.

J. T. T. PROULX,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE KAMOURASKA.

Ecole élémentaire, 1ère classe F.—Mlles. Adèle Boucher, Célanire Dubé, Vitaline Gagnon, M. Arsélie Fitzweire, Clémence Lapointe, Anatalie Lebel, Adélaïde Michaud, Henriette Michaud, Euphémie Morin, Béatrix Pelletier, Athalie Picard et Alexandrine Rioux.

2me classe F.—Mlles. Victoria Cawn, Françoise Castonguay, Marie Devost, Victoire Dumont, Victoire Gagnon et Marie Marcelline Paradis.
Août 1866.

P. DUMAIS, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

Ecole élémentaire, 1ère classe A.—Mlles. Charlotte Coburn, Martha E. Ingalls, Mary S. Lorimer, Louisa M. Laughrey, Lily McKinlay, Helen Miner, Sarah A. McKerley et Prudence A. Scofield.

2me classe A.—Mlles. Anna Darby, Edith Tamim et F. Dinna Lassorde.
Août 1866.

WM. GIBSON, Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL (BAS-CANADA), SEPTEMBRE, 1866.

Sites d'Écoles.

Un statut passé dans la dernière session du Parlement, et que nous publions ci-dessous, obviara à l'avenir aux difficultés qui se présentent souvent lors de l'établissement de nouvelles écoles. Le texte de la loi ne nous paraît exiger aucun commentaire. L'initiative de cette mesure est due à M. Louis Archambault, représentant du comté de l'Assomption :

Acte pour amender le chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'instruction publique.

Considérant que la loi relative à l'instruction publique n'autorise pas les commissaires ou syndics d'école à s'emparer des terrains par eux choisis comme emplacements de maison d'école, dans le cas où les propriétaires refuseraient d'en opérer la vente et cession; et considérant qu'il est expédient de remédier à un inconvénient aussi susceptible d'entraver la cause de l'éducation dans le Bas-Canada: A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. La soixante-quatrième section du chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé: *Acte concernant l'allocation provinciale en faveur de l'éducation supérieure et les écoles normales et communes*, est par le présent amendée en y ajoutant les paragraphes suivants:—

“ Si, après avoir choisi un terrain vacant comme emplacement de maison d'école, les commissaires ou syndics d'école ne peuvent s'entendre avec le propriétaire au sujet du prix offert à titre de compensation,—ou si ce dernier refuse de livrer possession du terrain requis dans les huit jours après que la demande lui en aura été faite par écrit par les dits commissaires ou syndics, alors la question sera réglée par arbitrage en la manière suivante: les commissaires ou syndics d'école nommeront un arbitre et le propriétaire du terrain en nommera un autre dans les trente jours qui suivront le dit délai, et ces deux derniers en nommeront un troisième dans les huit jours qui suivront la nomination; et dans le cas de désaccord entre les dits deux arbitres, ou dans le cas où les dits commissaires ou syndics ou le dit propriétaire ne nommeraient par leur arbitre respectif dans les dits trente jours, le dit arbitre ou les dits arbitres ou le dit tiers arbitre, selon le cas, seront nommés par le juge dans la cour supérieure du district sur la demande

de l'une ou l'autre des parties, et en l'absence du dit juge par le protonotaire de la dite cour, et ces arbitres auront tous les pouvoirs nécessaires pour assigner les témoins, et les entendre, assermenter et interroger, et la sentence des arbitres ou de la majorité d'entre eux sera finale et désignera la partie devant supporter les frais de l'arbitrage.”

“ 10. Avant de procéder, les dits arbitres devront prêter le serment suivant, devant un juge de paix du district :

“ Je, A. B., ayant été nommé arbitre en l'affaire des commissaires ou syndics d'école de vs. C. D., de fais serment que je remplirai fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi, que Dieu me soit en aide.”

Assermenté par-devant moi, le soussigné, }
un des juges de paix de Sa Majesté, }
pour le district de }

“ 11. Les dits arbitres devront, dans le délai d'un mois après leur nomination, rendre leur sentence arbitrale et en signifier copie aux dits commissaires ou syndics d'école ainsi qu'à toutes autres parties intéressées.

“ 12. Sur le paiement ou offre légal de la compensation adjugée à la partie qui a droit de la recevoir, la sentence donnera aux dits commissaires ou syndics le pouvoir de prendre possession immédiate du terrain et d'exercer les droits ou de faire les choses pour lesquelles la compensation a été accordée.

“ 13. Si quelque personne ou partie offre quelque résistance ou opposition à ce que les commissaires ou syndics en agissent ainsi, un Juge de la cour supérieure pourra, sur preuve satisfaisante que les conditions exigées par le présent acte ont été remplies, lancer son mandat (*warrant*) adressé à tout shérif ou huissier ou autre personne qu'il appartiendra, pour mettre les commissaires ou syndics en possession, et pour faire cesser toute résistance ou opposition, ce que fera en conséquence tel shérif ou huissier ou autre personne, en prenant avec lui l'assistance qu'il lui faudra.

“ 14. Pourvu toujours que rien de contenu dans cet acte n'aura pour effet de permettre de prendre possession d'aucune propriété possédée par une fabrique, église, corps, corporation ou association pour des fins religieuses ou scolaires.”

2. Le présent acte sera interprété à toutes fins et intentions comme formant partie du chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada.

Rapport du Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada, pour l'année 1865.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,
Montréal, 10 juillet 1866.

A l'honorable SECRÉTAIRE PROVINCIAL, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique pour 1865.

Conformément à la décision du comité chargé de surveiller la publication des documents officiels, le rapport ayant été publié *in extenso* l'année dernière, et ne devant l'être ainsi que tous les trois ans, celui-ci n'est pas accompagné des extraits des rapports des inspecteurs d'écoles, et ne contient qu'un résumé des statistiques.

Les statistiques jointes au présent rapport constatent un progrès soutenu dans la diffusion des diverses branches d'enseignement. Le tableau suivant donne les résultats généraux obtenus depuis l'année 1853. Je ferai observer que si le chiffre des institutions et des élèves est, comme d'ordinaire, un peu plus élevé dans ce tableau que dans le grand tableau synoptique résumant les rapports des inspecteurs et des commissaires d'écoles, c'est qu'on a complété le premier par le tableau de l'éducation supérieure où sont comprises plusieurs institutions qui ne figurent point dans le grand tableau synoptique.

TABLEAU du progrès de l'instruction publique dans le Bas-Canada, depuis l'année 1853.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	Augmentation sur 1853.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1858.	Augmentation sur 1864.
Institutions ...	2352	2795	2868	2919	2946	2985	3199	3264	3345	3501	3551	3604	3706	1354	787	721	102
Elèves	108284	119733	127058	143141	148798	156872	168148	172155	180845	188635	193131	196739	202648	94354	59507	45776	5909
Contribut. ... \$	165848	238032	249136	406764	424208	459396	498436	503859	526919	542728	564810	593964	597448	431600	190684	138052	3484

L'augmentation du nombre des institutions de tout genre atteint cette année le chiffre de 102 ; elle n'était que de 52 l'année dernière ; celle du nombre des élèves s'élève à 5,909, contre 3,608 en 1864. D'un autre côté, l'augmentation du chiffre des contributions scolaires de tout genre, qui était de \$28,453.72 pour 1864, se trouve n'être que de \$4,184.39 pour 1865. Voici le détail des contributions scolaires des divers genres, année par année depuis 1856 ; on remarquera que les contributions pour construction de maisons d'école ont pris peu d'augmentation. J'ai déjà recommandé, à plusieurs reprises, un plan de subventions spéciales pour cet objet qui donnerait l'élan à cette partie importante de notre système d'instruction publique.

TABLEAU des sommes prélevées pour l'instruction publique dans le Bas-Canada, de 1856 à 1865.

Années.	Cotisation pour égaliser la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifice.	Total prélevé.
1856 ...	113884 87	93897 90	173488 98	25493 80	406765 55
1857 ...	113887 08	78791 17	208602 37	22928 63	424209 25
1858 ...	115185 09	88372 69	231192 65	34646 22	459396 65
1859 ...	115792 51	109151 96	251408 44	22083 57	498436 48
1860 ...	114424 76	123939 64	249717 10	15778 23	503859 73
1861 ...	113969 29	130560 92	264689 11	17000 00	526219 32
1862 ...	110966 75	134033 15	281930 23	15798 84	542728 97
1863 ...	110534 25	134888 50	307638 14	11749 76	564810 65
1864 ...	112158 34	144515 61	321037 30	15553 12	593264 37
1865 ...	112447 09	147158 23	324801 87	13041 57	597448 76

TABLEAU indiquant les sources d'où provient la différence d'augmentation entre 1o 1864 et 1863, 2o 1865 et 1864.

					Total de l'augmentation.
Augmentation de 1863 sur 1864...	1624 09	9627 11	13399 16	3803 36	28453 72
Augmentation de 1865 sur 1864...	288 75	2642 11	3764 57
Diminution de 1865 sur 1864.....	2511 55	4184 39

Les grandes divisions de l'instruction publique se résument, comme suit, à l'aide des rapports de l'éducation supérieure, de ceux des inspecteurs d'écoles et des renseignements que le département a pu se procurer à d'autres sources sur les institutions indépendantes :

RÉCAPITULATION DES CINQ GRANDES DIVISIONS.

Divisions.	Nombre des écoles.	Effectif du corps enseignant.	Nombre des élèves.
Ecoles supérieures.....	10	79	818
do secondaires.....	210	1099	28613
do normales.....	3	31	219
do spéciales.....	4	16	265
do primaires.....	3479	3561	172733
Total.....	3706	4786	202648

D'après ce tableau, les écoles supérieures se composent des universités et des écoles indépendantes de théologie, de droit et de médecine. Les secondaires comprennent les collèges classiques, les collèges industriels et les académies de garçons et de filles. Aux écoles spéciales appartiennent les instituts des sourds-muets, les écoles d'agriculture et celles des arts et métiers. Enfin, les écoles primaires désignent toutes les écoles, tant écoles-modèles et écoles élémentaires placées sous le contrôle des commissaires et des syndics dissidents, qu'écoles indépendantes sur lesquelles on a pu obtenir des renseignements.

Le tableau suivant, à l'exception des deux premiers items qui n'ont rapport qu'aux établissements primaires, présente, comme les années précédentes, les chiffres combinés des rapports de l'éducation supérieure et de ceux des inspecteurs d'écoles, en ce qui concerne les diverses branches d'enseignement.

TABLEAU comparé du nombre d'enfants apprenant chaque branche de l'enseignement, depuis l'année 1853.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	Augmentation sur 1853.	Augmentation sur 1858.	Augmentation sur 1864.	Diminution sur 1864.
Elèves lisant bien.....	27367	32861	43407	46940	48833	52099	64362	67753	75236	77108	77676	75555	96491	69124	44392	20936
Elèves écrivant.....	50072	47014	58033	60086	61943	65404	80152	81244	87115	92572	97086	99351	107161	57089	41757	7810
Apprenant l'arithmétique simple.	18281	22897	30631	48359	52845	55847	63514	63341	69519	74518	75719	84197	83930	65649	28083	267
do do composée.	12428	18073	22586	23431	26643	28196	30919	31758	41812	44357	45727	46529	52892	40464	24696	6360
Apprenant la tenue des livres...	799	1976	5012	5500	6689	7135	7319	9347	9614	9630	9615	10381	10381	3692	751
Apprenant la géographie.....	12185	13826	17700	30134	33606	37847	45393	49462	55071	56392	60585	66412	64718	52553	26871	2175
Apprenant l'histoire.....	6738	11486	15520	17580	26147	42316	45997	46324	51095	54461	59024	66894	71153	64415	28837	4259
Apprenant la grammaire franç..	15353	17852	23260	29328	39067	43307	53452	54214	60426	61314	63913	68564	76097	60744	32790	7533
Apprenant la grammaire anglaise	7066	7097	9004	11824	12074	15348	19773	25073	27904	28462	27358	29428	30453	23387	15105	1025
Apprenant l'analyse grammatic.	4412	9283	16439	26310	34064	40733	44466	46872	49460	50893	52244	60311	66237	61825	25504	5926

Dans quelques-unes de ces branches, l'arithmétique composée, la grammaire française et la grammaire anglaise, l'augmentation paraît être très-considérable. Pour la première fois, il y a cette année une diminution dans le chiffre des élèves qui apprennent la géographie.

Je reproduis ici, comme je l'ai fait pour 1864, un état des écoles dissidentes divisées en écoles dissidentes catholiques et écoles dissidentes protestantes.

TABLEAU des écoles dissidentes et de leurs élèves.

No.	Noms des inspecteurs d'écoles.	Ecoles dissidentes protestantes.	Nombre d'élèves.	Ecoles dissidentes catholiques.	Nombre d'élèves.
1	J. B. F. Painchaud.....				
2	Rev. R. G. Plees.....	4	164		
3	John Meagher.....	2	85	1	60
4	Th. Tremblay.....	1	35		
5	Vincent Martin.....				
6	G. Tanguay.....				
7	S. Boivin.....				
8	John Hume.....	6	207		
9	P. F. Béland.....	1	40		
10	F. E. Juneau.....	3	146		
11	F. Crépault.....				
12	P. M. Bardy.....	3	78		
13	P. Hubert.....	2	67		
14	W. Alexander.....	10	212	1	12
15	B. Maurault.....				
16	H. Hubbard.....	4	98		
17	M. Stenson.....			8	157
18	R. Parmelee.....	14	331	12	501
19	J. N. A. Archambault.....	3	95		
20	Chas. Decazes.....	6	124		
21	Michel Caron.....	20	602		
22	L. Grondin.....	11	472		
23	John Bruce.....	7	280	13	494
24	F. X. Valade.....	21	760		
25	A. D. Dorval.....	6	167	1	71
26	C. Germain.....	5	145	1	25
27	C. B. Rouleau.....				
28	Bolton McGrath.....	17	650		
		146	4763	37	1320

Les écoles normales ont continué à donner les mêmes résultats satisfaisants que les années précédentes. Le rapport de l'année dernière contenait des indications très-détaillées sur les carrières suivies par les jeunes gens sortis de ces institutions, et prouvait que presque tous avaient enseigné, au moins pendant les trois années exigées par le règlement d'admission à ces écoles, et qu'un très-grand nombre étaient restés instituteurs au-delà de ce terme. Ces renseignements n'avaient trait qu'aux élèves des deux écoles Jacques-Cartier et Laval. Le rapport du Principal de l'école normale McGill pour cette année fournit, sur le même point, un témoignage non moins satisfaisant. On trouvera aussi de nouveaux détails à l'appui de ce fait dans les rapports de messieurs les directeurs des deux autres écoles.

Le tableau suivant indique le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles normales depuis l'établissement de ces institutions.

TABLEAU du nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles normales.

Années scolaires.	Ecole J.-Cartier.	Ecole McGill.			Ecole Laval.			Nombre d'élèves-instituteurs.	Nombre d'élèves-institutrices.	Grand Total.
	Elèves instituteurs.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.			
1ère session, 1857.....	18	5	25	30	22	22	45	25	70
1857-1858..	46	7	63	70	36	40	76	89	103	192
1858-1859..	50	7	76	83	34	52	86	91	128	219
1859-1860..	53	9	72	81	40	54	94	102	126	228
1860-1861..	52	5	56	61	41	53	94	98	109	207
1861-1862..	41	10	58	68	39	52	91	90	110	200
1862-1863..	57	8	72	80	39	52	91	104	124	228
1863-1864..	56	7	67	74	34	49	83	97	116	213
1864-1865..	56	5	60	65	43	55	98	104	115	219

S'il nous était permis de former un département d'élèves-institutrices à l'école normale Jacques-Cartier, comme la chose est depuis longtemps suggérée, on pourrait dire avec vérité que nos écoles normales répondent à tous les besoins des diverses classes de la population. Pour cela, il faudrait que la subvention totale des écoles normales fût augmentée.

Le tableau suivant donne le nombre des diplômes octroyés par ces institutions depuis leur établissement.

DIPLOMES octroyés aux élèves des écoles normales, depuis l'établissement de ces institutions.

Genre de diplômes octroyés.	Jacques-Cartier.	McGill.			Laval.			No. d'élèves-instituteurs.	No. d'élèves-institutrices.	Grand total.
	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.				
Académies.....	17	6	4	10	13	13	36	4	40
Ecoles modèles.....	81	13	100	113	68	82	150	162	182	344
Ecoles élémentaires..	76	27	207	234	27	95	122	131	302	433
Totaux.....	175	46	311	357	108	285	285	329	488	817

D'après les rapports des directeurs des écoles normales, 503 élèves sortis de ces écoles se sont livrés à l'enseignement, et l'on peut porter ce chiffre à quelque chose de plus, si l'on considère que le Principal de l'école normale McGill ne fait mention que des élèves enseignant à la date de son rapport, sans compter ceux qui avaient abandonné l'enseignement.

On remarquera que beaucoup de ces élèves enseignent depuis quatre, cinq, six, sept et même huit années, et qu'un grand nombre d'entre eux se sont courageusement établis dans les localités les plus pauvres et les plus éloignées de nos grands centres; ce qui fait également honneur et à ces localités et au zèle des élèves.

Je manquerais à mon devoir si je n'appelais encore très-vivement l'attention du gouvernement sur l'état de délabrement dans lequel se trouve l'édifice qui sert aux classes de l'école normale Jacques-Cartier, et sur les justes réclamations que fait à ce sujet M. le Principal de cette école, dans son rapport.

La nécessité de compléter notre système d'écoles normales par l'établissement d'un département d'élèves-institutrices à l'école normale Jacques-Cartier et par la construction d'édifices convenables pour cette école et pour celle de Québec, a été souvent représentée au gouvernement et à la législature. Quelque peu de succès qu'aient eu jusqu'ici ces représentations, il n'est que juste de les renouveler.

Il en est de même de la nécessité qu'il y a d'augmenter la subvention accordée à la caisse d'économie des instituteurs. Les instituteurs ne s'abandonnent qu'en petit nombre que parce qu'ils voient que le taux des pensions payées est trop minime. Or, le nombre des abonnés n'augmentant point ou plutôt diminuant, il est certain que le gouvernement se verra dans la nécessité d'abolir cette institution, et en ce cas, il devra en toute justice rembourser, au moins avec intérêt, à tous les abonnés le montant de toutes leurs primes. Ce remboursement serait plus coûteux que l'augmentation de subvention sollicitée.

Le tableau suivant indique le mouvement de cette institution depuis son établissement, et vient à l'appui des suggestions réitérées qui ont été faites à cet égard.

CAISSE D'ÉCONOMIE DES INSTITUTEURS.

Années.	Nombre des instituteurs qui se sont inscrits chaque année.	Nombre de pensionnaires chaque année.	Taux de la pension pour chaque année d'enseignement.	Total des pensions payées.
			\$ cts.	\$ cts.
1857.....	150	63	4 00	886 90
1858.....	74	91	4 00	2211 74
1859.....	18	128	4 00	3115 36
1860.....	9	130	3 00	2821 57
1861.....	9	160	3 00	3603 58
1862.....	10	164	1 75	2522 09
1863.....	13	171	2 25	3237 00
1864.....	7	170	1 75	2727 00
1865.....	11	160	1 75	2587 00

Je m'abstendrai d'énumérer de nouveau les motifs que j'ai déjà tant de fois exposés dans mes rapports, et qui devraient porter le gouvernement et la législature à régler les difficultés financières de ce département, difficultés dont j'ai si souvent retracé l'histoire et les causes, à assurer d'une manière permanente la subvention de l'éducation supérieure, et à augmenter celle des écoles communes et des municipalités pauvres. Je n'ignore point que ces sujets occupent l'attention du gouvernement et ne puis que former des vœux pour la plus prochaine réalisation des espérances que nourrissent les vrais amis de l'éducation.

Parmi les documents qui font partie de l'appendice, on trouvera des rapports détaillés de l'inspection des bureaux d'examineurs établis à Aylmer et au Portage du Fort, que j'ai faite, en vertu d'une résolution du conseil de l'instruction publique. M. Dunkin, sous l'autorité de la même résolution, a également visité les bureaux catholique et protestant qui siègent à Waterloo et à Sweetsburg et celui de Sherbrooke; mais ses rapports n'ont pas encore été soumis au conseil.

Ci-suit le résumé des tableaux statistiques annuels fournis par les secrétaires des bureaux d'examineurs.

SOMMAIRE statistique annuel des bureaux d'examineurs du Bas-Canada, année 1865.

BUREAU DE	Nombre de jours qu'ont duré les séances.	Nombre de candidats examinés.	Nombre moyen d'instituteurs examinés par jour.		No. de diplômes octroyés pour académies, 1re classe.		Pour académies 2ème classe.		Pour écoles modèles, 1re classe.		Pour écoles modèles, 2ème classe.		Pour écoles élémentaires, 1re classe.		Pour écoles élémentaires, 2ème classe.		Nombre de candidats admis et degré des diplômes.			Grand total.	Nombre de candidats rejetés.
			Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Académies.	Écoles modèles.	Écoles élémentaires.				
Montréal (cath.).....	8	222	27				1	2	1			7	121	2	49			4	179	183	39
Id. (protest.).....	9	69	7	5		1		3	5			8	31	2	14	6	8	55	69		
Québec (cath.).....	5	78	15			1				1			5	2	35	1	1	42	44	34	
Id. (protest.).....	5	28	5									1	4	4	11		1	20	21	7	
Trois-Rivières.....	4	53	13		1				6		1		20	1	14	1	7	35	43	10	
Sherbrooke.....	4	57	14	2	1	2			2		1		5	17	4	19	5	45	53	4	
Kamouraska.....	4	38	9			2							15	1	19			35	35	3	
Gaspé.....	2	3	1										1		1				2	2	1
Stanstead.....	3	33	11										22	3	8			33	33		
Ottawa.....	4	22	5										7		12			19	19	3	
Beauce.....	4	18	4										5		13			18	18		
Chicoutimi.....	2	9	4										3	5	1			9	9		
Rimouski.....	3	13	4										1	3	1	5		10	10	3	
Bonaventure.....	2	3	1										1	2				3	3		
Pontiac.....	3	18	6										4		5	8		17	17	1	
Richmond.....	4	30	7										1	10	1	16		28	28	2	
Waterloo et Sweetsburg (cath.).....	2	8	4										2	1	1	2		6	6	2	
Waterloo et Sweetsburg (protest.).....	4	48	12										2	20	3	21		46	46	2	
Total.....	72	750	149	7	2	4		5	15	2	2	42	280	45	235	13	24	902	639	111	

Il y a raison de croire, d'après ce tableau et celui de l'année dernière, qu'il s'est produit une certaine amélioration par suite du règlement passé par le conseil, et l'inspection qui a été faite des divers bureaux a constaté dans le niveau général de l'instruction primaire dans le Bas-Canada un état de choses beaucoup plus satisfaisant que je n'aurais osé l'espérer. Le nombre très-considérable de jeunes personnes qui ont écrit devant ces bureaux des dictées irréprochables, sous le triple rapport de l'écriture, de l'orthographe et de la grammaire, est à lui seul une preuve matérielle d'un très grand progrès.

Il n'y a aucun doute non plus qu'indépendamment des progrès que signale l'augmentation du nombre des écoles et de celui des élèves, une très grande amélioration s'est fait sentir dans l'enseignement, non-seulement par l'introduction de nouvelles branches et de nouvelles méthodes, mais encore par l'aptitude des maîtres et par les résultats obtenus. Ce fait est confirmé par les remarques des directeurs des écoles normales qui trouvent généralement les candidats pour admission à l'école beaucoup mieux préparés, et par les observations que m'ont fréquemment faites dans le même sens les directeurs des collèges et des maisons d'éducation supérieure.

Le nouveau règlement du conseil et les programmes d'examen qui ont été publiés ont beaucoup contribué à donner ce résultat. Dans un grand nombre d'écoles et d'établissements d'éducation, on s'occupe de préparer les élèves à subir l'examen devant les bureaux d'examineurs, et quoique cette tâche appartienne plus particulièrement aux écoles normales, il en résulte que les programmes publiés par le conseil de l'instruction publique ont été adoptés dans beaucoup d'endroits, et que le niveau de l'instruction primaire tend à s'élever considérablement, grâce à cette mesure.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'Éducation.

Trentième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 31 Août 1866.

Présents : L'Hon. P. J. O. Chauveau, Surintendant de l'Éducation ; MM. J. C. Brauneis et F. J. V. Regnaud, professeurs à l'École Normale ; MM. les Inspecteurs Valade, Caron et Grondin ; MM. J. E. Paradis, président ; M. Emard, vice-président ; D. Boudrias, trésorier ; G. F. Dostaler, bibliothécaire ; U. E. Archambault et H. E. Martineau, conseillers ; T. Armand, M. H. Dostaler, A. Fleury, J. Gariépy, J. E. Labonté, Z. O. H. Lamarche, C. Lefebvre, S. A. Longtin, J. Lussier, G. Martin, J. Moller, O. Pelletier, P. Primeau, L. J. René, R. Lavignac, etc.

Sur motion de M. D. Boudrias, secondé par M. M. Emard, M. U. E. Archambault fut nommé secrétaire *pro tempore*.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. J. E. Labonté fit une lecture, sur la manière dont on enseigne généralement la prononciation française dans les écoles. La lecture de M. Labonté fut suivie de la discussion suivante : " De toutes les grammaires françaises en usage dans ce pays, spécialement celles de Bonneau, des Frères, Julien et Poitevin, quelle est celle qui répond le mieux aux besoins de nos écoles ? "

Messieurs les Inspecteurs Valade, Caron et Grondin, et MM. Boudrias, Paradis, Emard, Labonté, Martineaux et Archambault, prirent part à cette discussion, qui se termina par l'adoption de la résolution suivante :

M. Archambault, secondé par M. Emard, propose et il est résolu, que cette association recommande respectueusement au Conseil de l'Instruction Publique l'adoption des grammaires et des exercices de Bonneau, Poitevin et des Frères comme étant celles qui répondent le mieux aux besoins de nos écoles.

Monsieur le Surintendant prit ensuite la parole, félicita M. Labonté sur son intéressante lecture et invita les instituteurs à faire des études et des observations sur tous les sujets qui touchent à l'instruction publique. Il rappela aux instituteurs plusieurs conseils importants qu'il leur avait donnés dans d'autres conférences et en particulier celui de tenir à honneur de préparer des lectures lorsqu'ils sont nommés par le conseil d'administration. Il termina par une savante

dissertation sur la différence qui existe entre l'intonation et la prononciation des Américains et celles des Européens.

Puis, sur motion de M. Martineau, secondé par M. Boudrias, la Conférence fut ajournée au dernier vendredi de Janvier prochain, à 9 heures du matin.

MM. F. Godin, F. Verner et P. Primeau furent nommés pour préparer des lectures pour la prochaine conférence.

Le sujet suivant sera discuté : " Quelle Géographie peut être enseignée avec le plus d'avantage dans nos écoles ? "

J. E. PARADIS,

Président.

U. E. ARCHAMBAULT,

Sec. pro temp.

Vingt-neuvième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Laval, tenue le 31 d'Août et le 1er Septembre 1866.

Séance du 31 Août, à 7 h. P. M.

Furent présents : M. le Principal J. Langevin ; M. J. B. Cloutier, président ; M. Ls. Lefebvre, secrétaire ; MM. F. X. Toussaint et Lacasse, N. Thibault, D. McSweeney, C. J. L. Lafrance, H. Rousseau, Ed. Carrier, C. Dufresne, L. T. Dion, G. Labonté, F. X. Pagé, J. B. Dugal, Frs. Fortin, P. Paradis, C. Robitaille, G. Tremblay, Frs. Simard, Wm. Taylor, F. Morisset, Ls. Blanchet, J. Cloutier.

Après que le procès-verbal de la dernière séance eût été lu et adopté, M. C. Dufresne parla sur la mécanique. Il fit plusieurs démonstrations au moyen de la géométrie, pour expliquer les différentes applications du levier.

Et la séance s'ajourna au lendemain matin.

Séance du 1er Septembre, à 9½ h. A. M.

Furent présents : M. le Principal J. Langevin ; M. J. B. Cloutier, président ; M. Ls. Lefebvre, secrétaire ; MM. F. X. Toussaint et Lacasse, N. Thibault, D. McSweeney, Ed. Carrier, C. Dufresne, L. T. Dion, G. Labonté, F. X. Pagé, J. B. Dugal, Frs. Fortin, C. Robitaille, Frs. Simard, Wm. Taylor, F. Morisset, Ls. Blanchet, J. Cloutier, L. Fréchette, P. A. Roy, F. Turgeon, P. Provencal, C. Gagné, C. Lacombe, S. Laroche, F. X. Gilbert, C. Dion, Jos. Létourneau, W. Fortin, H. Tremblay, Z. Lapière, H. Rousseau, N. Ryan.

On procéda immédiatement à l'élection des officiers pour l'année courante.

Les Messieurs suivants furent élus aux différentes charges : F. X. Toussaint, président ; Ed. Carrier, vice-président ; L. P. Dion, secrétaire ; N. Lacasse, trésorier ; C. Dufresne, S. Fréchette, P. A. Roy, Frs. Fortin, Ls. Lefebvre, C. Dion, J. B. Cloutier, J. B. Dugal, G. Labonté, membres du Comité.

M. Cloutier continua son entretien sur la Botanique.

M. Lacasse lut un essai sur le système digestif, aidant ses explications par des figures.

L'on procéda ensuite au sujet suivant de discussion : " De quelle manière est-il préférable d'enseigner l'Histoire du Canada dans les différentes écoles ? "

La question ayant été discutée, M. le Président fit remarquer qu'on ne saurait mieux faire que d'adopter les suggestions sur ce sujet contenues dans l'excellent cours de pédagogie de M. le Principal J. Langevin : Faites toujours marcher de pair l'Histoire et la Géographie ; elles se prêteront un mutuel secours. Obligez donc les élèves à indiquer sur la carte tous les lieux mentionnés dans la leçon. Ajoutez-y la *Chronologie*, ou science des dates. Mais prenez garde de mettre de la confusion dans leurs notions historiques ; guidez-les au contraire au milieu de ce labyrinthe d'événements et de dates à retenir, en les accoutumant à distinguer les faits principaux des faits secondaires, et en leur donnant une idée claire des époques les plus importantes.

Comme des leçons détachées d'Histoire peuvent empêcher d'y mettre de l'ensemble, faites-leur faire des récapitulations fréquentes, et même des résumés écrits, s'ils en sont capables, afin qu'ils lient mieux les faits les uns aux autres.

Les instituteurs doivent se faire un devoir patriotique de l'enseigner dans leurs écoles à tous les enfants au moins qui savent l'*Histoire Sainte*. Si les circonstances ne permettent pas de l'enseigner au long, il serait cependant à propos d'en exposer de vive voix les époques les plus saillantes. Ne l'oublions pas, ce ne sont pas des mots, mais des faits que les enfants doivent retenir. Vous parviendrez facilement à ce résultat, en employant un bon tableau des principaux événements de l'histoire du Canada. Servez-vous-en de deux manières: mentionnez les faits et demandez les dates; ou bien, citez les dates et faites rapporter les faits correspondants.

L'histoire du Canada peut s'apprendre par deux fois: la première, en abrégé et en ne s'attachant qu'aux événements principaux; la seconde, d'une façon plus détaillée et plus approfondie. Le premier procédé convient aux écoles élémentaires; le second, à celles d'un degré supérieur.

Les Messieurs suivants promirent de *lecturer* à la prochaine séance: J. B. Cloutier, sur la Botanique; Ls. Lefebvre et Jos. Letourneau.

M. Lacasse recommande à l'Association la série de cahiers d'écriture publiée par M. Eusèbe Senécal, de Montréal. Il engage tous les instituteurs à les adopter dans leurs écoles, comme étant les plus avantageux sous le rapport théorique et pratique en même temps. Tous les cahiers de cette série sont accompagnés d'exemples en français bien gradués et d'un excellent texte; de plus on y trouve, en dedans des couvertures, les principes de la Calligraphie et la manière de corriger l'écriture des élèves.

M. C. Dufresne proposa, secondé par M. F. Morisset: "Que les remerciements de cette Association sont dus aux officiers sortant de charge pour la manière habile avec laquelle ils se sont acquittés de leurs devoirs."

Le sujet suivant sera discuté à la conférence du mois de janvier prochain: "Quelle utilité présente l'enseignement de l'*Algèbre* dans les écoles modèles et académiques, et jusqu'où faut-il enseigner cette branche dans les écoles?"

Et la séance fut ajournée au dernier vendredi de janvier prochain, à 7 heures du soir.

L. F. DION,
Secrétaire.

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus récentes.

CANADA.

LE CANADA MUSICAL: Cette nouvelle revue artistique et littéraire se publiera mensuellement. Le prix d'abonnement est d'une *piastre* par année, mais on ajoute, comme prime, la valeur en publications musicales: ce qui réduit l'abonnement lui-même à néant. Le rédacteur est M. Adélaré Boucher. Il exprime l'espoir, sans attacher, dit-il, une importance exagérée à la vertu mystérieuse d'un troisième essai, que cette publication aura plus de succès que ses deux devancières: l'*Artiste*, fondé en mai 1860 par MM. Stevens, Sabatier et Sempé, et dont il ne fut publié que deux livraisons, et les *Beaux-Arts*, journal rédigé par M. Gust. Smith et publié par MM. Boucher et Mansau, et qui subsista depuis le 1er avril 1863 au 1er mai 1864. Nous pensons qu'il y a place pour une publication de ce genre; le goût des beaux-arts, et particulièrement celui de la musique, s'étant beaucoup développé depuis quelques années. Cependant, il n'y a rien de surprenant à ce que les spécialités aient de la peine à vivre dans un pays où tout journalisme, même le journalisme politique, ne peut subsister qu'à force de persévérance et de sacrifices.

LA GAZETTE MÉDICALE: Cette publication a cessé de paraître avec la livraison de juillet dernier. Elle n'a eu qu'une année d'existence, et méritait un meilleur sort. C'est, nous croyons, la troisième tentative de ce genre en langue française dans le Bas-Canada. Il y a eu successivement plusieurs publications de cette spécialité en langue anglaise, et quelques-unes dans les deux langues; plusieurs ont fourni une assez longue carrière.

CODE CIVIL du Bas-Canada — CIVIL CODE of Lower Canada, xviii-747 p. in-8. Ottawa, Malcolm Cameron, imprimeur de Sa Majesté la Reine; textes anglais et français en regard.

DE BELLEFUEILLE: Code Civil du Bas-Canada, augmenté des autorités citées par les codificateurs dans le projet soumis à la législature; d'un précis des changements introduits par le Code Civil dans les lois du Bas-Canada et d'une table des matières, par E. L. de Bellefeuille, avocat. Montréal, 1866; in-12, lxxxiv-612 p. Beauchemin et Valois.

MCCORD: Synopsis of the changes in the Law effected by the Civil Code of Lower Canada, by T. McCord, advocate; in-8, 39 p. Ottawa, 1866. G. E. Desbarats.

Le Code Civil, qui est en force depuis le premier août dernier, était à peine imprimé et distribué, que M. de Bellefeuille et M. McCord publiaient des commentaires qui indiquent tous les changements faits à notre ancien droit. M. Girouard faisait aussi preuve d'une égale activité en donnant, dans le *Montreal Gazette*, un travail du même genre. L'édition de MM. Beauchemin et Valois, en mettant de côté la version anglaise, réunit les avantages d'un format plus portatif, d'un moindre coût et des additions importantes et utiles qui sont indiquées dans le titre.

SMALL: The Canadian Handbook and Tourist's Guide, compiled by H. B. Small. Montreal, 1866; in-8, 196 p. Longmoore.

Ce nouveau guide, qui n'a ni cartes ni gravures — omission importante — nous paraît cependant mieux fait qu'un grand nombre de ses devanciers. Quelques passages, toutefois, sont un peu arriérés et calqués sur des descriptions des touristes de l'autre siècle. Les écrivains canadiens, M. LeMoine surtout, y sont fréquemment et complaisamment cités. Il y a, dans l'appendice, une liste des quadrupèdes et des oiseaux du pays, donnant les noms vulgaires en langue anglaise à côté du nom scientifique.

LE FEUILLETON: Cette publication vient de donner en prime, à ses abonnés, une très-belle lithographie. C'est le portrait de notre historien F. X. Garneau, exécuté par un des meilleurs artistes de Paris. En même temps qu'ils offrent ce beau cadeau, les propriétaires annoncent qu'ils vont ajouter à la reproduction des romans les plus moraux qui se publient en France, une partie littéraire originale et canadienne.

BRAUN: Instructions Dogmatiques sur le Mariage Chrétien, par le R. P. Braun, S. J. Québec, 1866; in-8, p. 196-iv. Brousseau.

Ces instructions dogmatiques ont été prêchées, dans la cathédrale de Notre-Dame de Québec, pendant le carême de cette année. Elles sont reproduites sous cette forme avec l'approbation de NN. SS les Evêques de Tloa et des Trois-Rivières.

BOURASSA: Jacques et Marie, Souvenir d'un peuple dispersé, par Napoléon Bourassa. Montréal, 1866; in-8, 306 p. Eusèbe Senécal.

M. Bourassa a bien fait de reproduire sous cette forme le roman qu'il vient de terminer dans la *Revue Canadienne*. C'est un beau volume de plus dans la bibliothèque de tous les amateurs de la littérature nationale. L'œuvre de M. Bourassa est digne de toutes les sympathies, et nous voyons avec plaisir le thème découvert et si habilement exploité par Longfellow, passer entre des mains canadiennes. La traduction en vers du poème d'*Evangeline*, par M. Lemay, a été une œuvre des plus honorables pour notre pays; le roman de Jacques et Marie est une digne continuation de la réparation due au peuple infortuné qui possédait autrefois les belles vallées de la Nouvelle-Ecosse. Comme roman de mœurs, le travail de M. Bourassa manque peut-être de cette exacte vérité locale qui n'aurait pu être acquise que par un voyage en *Acadie* et une étude des habitudes, du costume et du langage des populations; mais ce défaut est racheté, dans une certaine mesure, par de très-belles pages historiques pleines d'éloquence et de sentiment. Telles sont celles dans lesquelles l'auteur raconte la chute de Québec et la seconde bataille des Plaines d'Abraham. Dans cet ouvrage, cependant, comme dans le dernier volume de M. de Gaspé, nous avons trouvé des négligences et des incorrections d'autant plus regrettables qu'elles déparent un livre excellent et d'un style agréable. M. Bourassa a une plume souple, facile, trop facile, peut-être, et naturellement élégante; un pinceau riche de couleur et d'expression. Peintre, sculpteur, musicien et littérateur, toutes les muses se sont données rendez-vous à son berceau; traiter légèrement leurs faveurs, ce serait se montrer bien ingrat, et c'est déjà en agir ainsi que de ne point apporter aux détails les plus humbles de l'art toute l'attention et tout le soin possibles.

ANNUAIRE de l'Université Laval, pour l'année académique 1866-67; 50-xvi p.; Québec. Côté.

Cet Annuaire nous apprend l'organisation de la Faculté de Théologie, qui complète l'Université. M. l'abbé Taschereau, ancien recteur, est le doyen de cette faculté et professeur du droit canonique; M. Benjamin Paquet est professeur de théologie morale; M. Louis-Honoré Paquet, professeur de théologie dogmatique, et M. Bégin, professeur d'écriture sainte et d'histoire ecclésiastique.

Au sujet de la Faculté de Médecine, nous remarquons ce qui suit: "A part le nombre des leçons de clinique ordinaire exigées par les règlements du Bureau Provincial, et qui se donnent à l'Hôpital de la Marine et à l'Hôtel-Dieu, les élèves de l'Université ont une clinique des accouchements,

une clinique interne et externe au dispensaire nouvellement établi à Québec, une clinique spéciale des maladies des yeux et des oreilles, et des leçons de médecine légale pratique, à la Morgue."

Quant aux musées, les collections qui composaient l'ancien cabinet de minéralogie et de géologie ont été fondues et arrangées systématiquement par M. Hunt. On a fait venir diverses petites collections d'étude spéciales, et on a ajouté les fossiles du Canada, déterminés par notre paléontologiste, M. Billings. Le musée zoologique s'est accru surtout dans la collection d'ornithologie. Le musée ethnologique, dont la partie principale est la collection huronne de M. Taché, a aussi reçu quelque accroissement.

CALENDAR of the McGill College and University, 1866-67. Montréal, 86 p., sans compter les programmes d'examen, qui ne sont point paginés et forment un gros volume.

Nous voyons, par cette publication, que la bibliothèque de la Faculté des Arts a reçu, cette année, quelque développement. Elle ne se compose encore, cependant, que de 5000 volumes. Le nombre total des élèves de l'Université, des collèges affiliés et de l'École Normale McGill, se monte à 979.

CIRCULAIRE de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, 1866-67, 18 p. Plinguet.

Cette école est en rapport avec l'Hôtel-Dieu de St. Joseph pour la clinique, avec l'hospice de Ste. Pélagie ou de la *Maternité*, et avec les deux dispensaires des Sœurs Grises et des Sœurs de la Providence. Un institut médical a été fondé, il y a huit ans, parmi les élèves, et il paraît être florissant.

ARRÉGÉ de la Vie de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice et de la Colonie de Montréal, en Canada. Montréal, 1866; 188 p. in-12. Eusèbe Sénécal.

Ce petit volume reçoit des circonstances présentes un intérêt tout particulier; on travaille en effet, dans ce moment, à la béatification de l'illustre personnage dont on nous raconte la vie. L'ouvrage est précédé d'une approbation de S. G. Mgr. l'Évêque de Montréal.

MOUNTAIN: A Memoir of George Josaphat Mountain, late Bishop of Quebec, by his son, Armine W. Mountain; vi-477 p. in-8. Montréal, 1866. Lovell.

Cet ouvrage est orné d'une excellente photographie qui représente la physionomie vénérable et intelligente du défunt évêque anglican de Québec. Il est suivi d'un appendice qui contient des prières et des poésies diverses. Le savant évêque était ami des lettres, et l'on a de lui un volume de poésies, intitulé: *Songs of the Wilderness*, composé pendant son voyage de la *Rivière-Rouge*. Parmi les petits poèmes qui sont maintenant publiés pour la première fois, il s'en trouve en latin, en italien et en français. Ces derniers sont très-curieux à lire, et leur archaïsme nous reporte presque à l'époque de Montaigne, dont l'auteur était, paraît-il, un collatéral éloigné. Il y a des énigmes, des charades et des jeux de mots très-amusants, si l'on songe à la gravité des personnages qui se donnaient cet inoffensif passe-temps. Tels sont les vers latins sur la nomination de l'évêque Fulford au siège épiscopal de Montréal, et la réponse de ce dernier. Il y a aussi une pièce élégiaque adressée de la *Rivière Rouge* à madame Mountain. C'est le "*John Anderson my Jo*," élevé à la dignité épiscopale; et l'on sourit d'un sourire plus sympathique que moqueur après l'avoir lue. Mais la plus curieuse de ces pièces est celle qui est intitulée: "*Pensées d'un voyageur dans une violente bourrasque de neige*." Le bon évêque décrit bien naïvement ses impressions de voyage à travers toute cette vaste partie de son diocèse qui s'étend dans la côte du sud, et où il compte à peine quelques ouailles:

"I pass the homes of peasants
Thick scattered through the land;
I mark each spire, a banner
For God which seems to stand:
I hear the bell which calls them,
To bend the dutious knee;
I see their troops responding
Alas! it calls not me."

Nous avons donné, dans notre livraison du mois de janvier 1863, une courte notice biographique de ce digne et bienveillant prélat, et nous avons constaté jusqu'à quel point il avait acquis l'estime de ses concitoyens des diverses croyances religieuses, sentiment qui se manifesta lors de sa sépulture, le convoi funèbre comptant un grand nombre d'hommes distingués de tous les cultes; et les divers journaux de Québec ayant, sans exception, rendu un hommage bien mérité à ses vertus et à ses talents.

ÉTATS-UNIS.

VETROMILE: The Abnakis and their History, or historical notices on the aborigines of Acadia, by Rev. Eugène Vetromile. New-York, 1866; in-12, 172 p.

Ce volume est dédié à Mgr. Bacon, évêque de Portland. L'auteur est un missionnaire établi depuis longtemps dans l'Etat du Maine. Le livre est illustré d'un grand nombre de lithographies et, fait, pour la forme et pour le fond, dans le goût américain. Il se vend au profit des missions. Nous relèverons quelques assertions qui nous semblent douteuses. L'auteur parle de Capucins établis à la rivière Kénébec. Il nous a toujours paru qu'il n'y avait eu de Capucins qu'à la rivière Penobscot. M. Vetromile dit aussi que le vœu des Abénaquis à Notre-Dame de Chartres date des premières années de la conversion de ces sauvages; ce document a été envoyé en France en 1691, tandis que la mission de Kénébec avait été établie en 1646. Il y aurait encore beaucoup à dire sur la longue dissertation sur l'origine des Abénakis et du mot "Abénakis." Il est très-probable que les diverses tribus sauvages de la Nouvelle-Angleterre sont de la même famille que les Abénaquis, et leurs langues ont toutes une grande ressemblance avec celles de ces sauvages; mais il ne nous paraît point prouvé que ces derniers soient la nation-mère de toutes les peuplades de cette partie du continent. Du reste, l'ouvrage de M. Vetromile est très-estimable et accomplit une tâche honorable en faisant mieux connaître aux Anglo-Américains une noble race d'hommes envers laquelle ils ont plus d'un tort à se reprocher.

Nos lecteurs n'ignorent point que M. Maurault, missionnaire au lac St. François, a écrit une *Histoire des Abénakis*, qui est maintenant sous presse. Nous avons lieu de croire qu'elle sera plus complète que celle dont nous venons de parler.

FRANCE.

MALBOISSIÈRE: Lettres d'une jeune fille du temps de Louis XV, publiées d'après les originaux et précédées d'une notice historique, par M^{de}. la marquise de la Grange. Paris, in-12 XVIII, 399. Didier, 3 fr. 50 c.

Le goût du siècle est aux lettres et aux correspondances. On les exhume de tous côtés. Celles-ci sont pleines de renseignements qu'on ne saurait trouver ailleurs sur la vie privée à l'époque où le Canada cessa d'appartenir à la France. Il y aurait peut-être plus d'un rapprochement à faire avec les souvenirs qui se sont conservés ici sur la même époque.

MONTPENSIER: Mémoires de Melle. de Montpensier, petite-fille de Henri IV. 1^{er} vol. Charpentier.

NAPOLÉON III: Histoire de Jules César, par Napoléon III, tome II. Guerre des Gaules. Paris, gr. in-8, VII 585 p. 32 pl. Plon, 15 fr. avec l'atlas.

LAPRADE: Le sentiment de la nature avant le christianisme, par Victor Laprade, in-8, CIV, 434, Paris. Didier, 7 fr. 50.

HISTOIRE du monastère des religieuses Carmélites de l'avenue de Saxe, in-8, 528 p. Troyes. Bertrand.

POITEVIN: Choix de petits drames en prose et en vers pour les distributions de prix et les fêtes de famille, par M. Poitevin, professeur de littérature et de grammaire, 2 vols. in-18, 568 p. Paris, Hachette, 4 fr.

GABOURD: Histoire contemporaine de 1830 à 1866, par Amédée Gabourd, 6^e volume. Didot.

DE BEAUCHEUNE: Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort; captivité de la famille royale au Temple, par M. A. de Beauchesne, 4^e édition, enrichie d'autographes, plans, gravures, etc. 2 vol. in-8 XXIV. 1134, Paris. Plon, 16 fr.

Cette splendide édition d'un livre écrit avec le cœur et auquel l'auteur avait consacré toute sa vie, se recommande particulièrement aux amateurs.

CHAUVIN: Histoire des lycées et collèges de Paris, suivie d'un appendice sur les principales institutions libres, par Victor Chauvin, in-18, 304 p. Paris. Hachette, 3 fr.

BOUCHER DE PERTHES: Sous dix rois. Souvenirs de 1791 à 1860, tome VII. in-12, 676 p. Paris. Treublott, 3 fr. 50 c.

Un homme a conservé toute sa correspondance, c'est-à-dire a gardé minute de toutes ses lettres. Or cet homme est homme d'esprit, savant, littérateur, homme du monde, voyageur, administrateur, philosophe, il s'est mêlé à toutes les idées et à toutes les affaires de son siècle ou plutôt de ses siècles, il a parcouru presque toute l'Europe, et il a aujourd'hui quelque chose comme 88 ans. On peut juger par là de l'intérêt de ces sept volumes. Ce M. Boucher de Perthes, l'auteur de tant de dissertations savantes, le fondateur du musée archéologique, n'en est pas moins aussi l'auteur de la *Petite mendiante*, cette jolie romance qui, à l'époque de notre première jeunesse, était dans toutes les bouches et que nous entendons quelquefois encore avec un écho du temps passé. M. Boucher de Perthes a bien voulu faire don de ses œuvres complètes à la bibliothèque du département de l'instruction publique, ainsi que de son portrait.

Petite Revue Mensuelle.

Les deux grands événements depuis notre dernière revue ont été la démission de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, qui a été remplacé par M. de Moustier, ambassadeur à Constantinople, et la publication d'un document diplomatique d'une haute portée, qui est signé par M. de Lavallette.

A ce propos, M. Forcade, l'habile écrivain de la *Revue des Deux Mondes*, résume comme suit la politique française depuis quelques années :

« La première pensée qui vient à l'esprit à propos de la démission du dernier ministre des affaires étrangères, c'est qu'en dépit des théories modernes sur la responsabilité, la nature et la force des choses reprennent leurs droits ; il est impossible aux ministres de décliner la responsabilité politique. Nous avons eu occasion d'en faire plus d'une fois la remarque en ces dernières années ; nos ministres des affaires étrangères ont conservé en matière de responsabilité les scrupules et les procédés du régime parlementaire. Le chef de l'Etat peut ou doit, dans l'intérêt général et permanent du pays, modifier sa politique selon les circonstances ; le ministre des affaires étrangères ne peut point désavouer, devant un échec ou un obstacle insurmontable, les idées et le système qui ont inspiré sa conduite. C'est ainsi que nous avons vu le portefeuille des affaires étrangères abandonné par M. Walewski, lorsque l'idée de l'unité italienne prévalut définitivement contre le système fédératif imaginé dans le traité de Zurich ; par M. Thouvenel, quand l'empereur voulut essayer de la prolongation du *statu quo* à Rome ; aujourd'hui enfin par M. Drouyn de Lhuys, quand il est avéré que la France renonce à toute immixtion ou ingérence dans les affaires d'Allemagne, quand il est convenu qu'il ne sera point donné suite aux espérances d'accroissement territorial que la lettre du 11 juin avait montrées à la France, quand il est certain qu'une politique qui avait assisté, depuis quatre ans, à l'éclosion de plusieurs graves difficultés européennes avec des airs de prudence savante et des attitudes avantageuses, nous laisse, en face de révolutions considérables accomplies auprès de nous, au point où nous étions auparavant. Ce n'est point une conclusion inconsidérée de constater que la fin de la carrière ministérielle de M. Drouyn de Lhuys coïncide avec un mécompte au moins temporaire éprouvé par une des ambitions raisonnables de la France. Contentons-nous de noter en passant, à ce propos, que la conduite des affaires serait simplifiée, que les modifications de système se produiraient avec une opportunité plus heureuse, si l'on consentait à pratiquer régulièrement les principes de la responsabilité ministérielle et de l'homogénéité des cabinets solitaires, tels que les établit et les recommande l'expérience politique des peuples modernes.

« Nous manquerions d'équité, si nous avions la prétention de porter un jugement absolu sur la politique extérieure que M. Drouyn de Lhuys a suivie pendant quatre années. La connaissance de bien des éléments de la cause nous fait encore défaut. Ce que l'on peut dire à première vue et sans prévention fâcheuse contre un honorable serviteur du pays, c'est que l'étoile du bonheur n'a pas lui sur le dernier ministère de M. Drouyn de Lhuys. Qu'on en repasse les incidents principaux. Les deux premiers actes de ce ministre furent à l'adresse de l'Italie et des Etats-Unis. M. Drouyn de Lhuys signifia à l'Italie par une note célèbre l'ajournement indéfini de la question romaine, et il a assez vécu pour signer la convention du 15 septembre.—L'essai d'intervention dans les affaires des Etats-Unis fut plus malencontreux encore. M. Drouyn de Lhuys eut l'étrange idée d'offrir la médiation de la France entre le gouvernement légal de la république américaine et la rébellion du Sud. Tout le monde est d'accord qu'une puissance étrangère, de quelque prétexte qu'elle couvre une pareille intervention, ne peut point commettre une démarche plus blessante envers un grand Etat indépendant, obligé de réprimer une rébellion intérieure, que de lui proposer de traiter avec cette rébellion sur le pied de l'égalité. Offrir une semblable médiation au gouvernement américain, c'était lui proposer de s'avouer vaincu, c'était offenser gratuitement un grand peuple en péril. Nous n'avons eu heureusement en cette circonstance que l'inconvénient d'une manifestation stérile. La Russie ni l'Angleterre ne voulurent s'associer à ce projet de médiation, qui n'eût pu aboutir, si on lui eût donné suite, qu'à la plus désastreuse des guerres. L'Union américaine, jugée par le ministre français avec si peu de clairvoyance, est puissamment et glorieusement sortie de ses difficultés, et M. Drouyn de Lhuys a dû avoir mainte occasion de regretter ses essais de médiation spontanée, lorsqu'il a eu à négocier plus tard au sujet du Mexique avec le cabinet de Washington. Qui niera aujourd'hui, hélas ! qu'il eût été bien plus sage alors d'arrêter les développements de l'entreprise du Mexique que de proposer aux Américains de traiter avec des rebelles sur le pied de l'égalité ? M. Drouyn de Lhuys n'eut pas plus de bonheur en Europe. En 1863 survinrent les complications polonaises. Nous croyons à la sincérité du zèle que notre gouvernement déploya en faveur de la Pologne, mais il est permis aujourd'hui de se demander avec douleur pourquoi les effets de ce zèle tournèrent en définitive contre les intérêts dont on prenait la défense. Il y avait une insurrection en Pologne : une négociation publique, dans laquelle la France, l'Angleterre et l'Autriche adressaient à la Russie des représentations solennelles, était pour cette insurrection une excitation énergique. Il y avait quelque chose d'inhumain à poursuivre cette négociation qui poussa des martyrs à la mort, si l'on n'avait point la certitude de pouvoir secourir efficacement la Pologne. Des philanthropes et des publicistes, en se livrant aux ardeurs de la propagande, ne donnent du moins le change à personne

sur la nature de leur concours ; on n'a point à espérer d'eux des arrêts souverains dans les discussions du droit international et des armées sur les champs de bataille. En présence de populations insurgées, des gouvernements ne peuvent, sans une imprévoyance cruelle, faire de la propagande à la façon des philanthropes et des publicistes ; ils ne doivent parler que quand ils ont la volonté d'agir. Le gouvernement français n'eut pas hésité sans doute à combattre pour la Pologne, s'il eût recruté des alliés ; la faute fut de commencer et de poursuivre la controverse publique des notes diplomatiques sans s'être assuré les alliances auxquelles la France subordonnait son entrée dans la lutte active. Avant de donner des encouragements aux Polonais et d'irriter le patriotisme russe, on eût dû être assuré du concours de l'Angleterre et de l'Autriche ou de l'une au moins de ces puissances. Or, il n'était guère permis d'entretenir des illusions à cet égard : l'Angleterre, en effet, avait dès le principe déclaré qu'elle ne prendrait point les armes pour la Pologne, et on pouvait prévoir à quoi aboutiraient les irrésolutions de la politique autrichienne. Il était imprudent et inhumain d'attendre des accidents ou de la conclusion dialectique d'un débat de chancellerie la formation des alliances militaires qui eussent pu sauver ou soulager la Pologne. On vit avec un serrement de cœur la triste fin de la question polonaise. Cette péripétie dut vivement frapper le gouvernement français ; on sentit l'effet de cette émotion généreuse dans l'expédition de la proposition d'un congrès oecuménique. L'idée du congrès était, elle aussi, une conception de philosophe plutôt qu'une combinaison de politique. Au lieu de résoudre les questions, elle les posait toutes avec éclat ; elle révélait et entretenait par une secousse violente le malaise et l'inquiétude du continent européen. Une question toute pratique et qui pouvait donner lieu à des combinaisons positives et sérieuses, s'offrit à la mort du roi de Danemark. Par une merveilleuse rencontre, l'Angleterre prenait à cœur la question des duchés de l'Elbe ; on aurait pu lier avec elle sur ce terrain une solide partie. Il s'agissait là de faire respecter, non point les dispositions des traités de 1815, mais une convention récente, une convention du règne. On pouvait, d'ailleurs, en protégeant un état faible contre les convoitises brutales d'un grand état, se maintenir dans la ligne des meilleures et des plus sûres traditions de la politique française. On négligea systématiquement cette honnête et grande occasion ; on n'y vit qu'un sujet de puérites et taquines repréailles contre l'Angleterre. On affecta l'impartialité, on eut l'air de prendre ses aises pour assister à la série des complications qui allaient naître. L'Allemagne avait une proie, elle ne tarderait pas à se diviser pour le partage ; il était commode de surveiller ces luttes en spectateur et d'en faire tourner à peu de frais les chances à son avantage. On pouvait, par une déclaration nette et catégorique en faveur soit de la Prusse, soit de l'Autriche, rendre la guerre impossible, tout en assurant une réforme de la confédération allemande et la restitution de Venise à l'Italie. On a mieux aimé la politique du laisser-faire. De bonnes gens, avec la meilleure intention d'être profonds et habiles, se croyaient près de réaliser à leur profit le vieil adage : *inter duo dimicantes*. On a poussé la circonspection jusqu'à s'exposer à voir une grande crise européenne éclater et se terminer sans que la France eût assuré sa liberté d'action par de suffisants préparatifs militaires. Au bout de ces réticences significatives, de ces finesses complexes, de ces cautèles, comme auraient dit nos pères, on sait ce qui est arrivé : partis pour être évêques, nous sommes revenus meuniers. M. Drouyn de Lhuys n'hésite point à reconnaître son échec, puisqu'il abandonne une tâche qui convenait si bien aux antécédents de sa carrière et aux qualités de son esprit.

On pourrait bien demander à M. Forcade si cette fausse situation qu'il a si bien décrite, si toutes ces fausses démarches, peu honorables pour la France, ne sont pas dues surtout au parti libéral dont il est lui-même le porte-étendard ?

N'est-ce point aux déclamations contre les expéditions lointaines, que l'on doit les reculades qui font perdre aujourd'hui à l'Empereur et à la France un prestige, qui leur avait cependant coûté si cher ? Il est aisé de voir que de tous les alliés abandonnés, le Danemark, protégé de l'Angleterre, est le seul pour lequel la *Revue* paraisse avoir quelques sympathies ; mais ce protégé a eu le sort de tous les autres, et M. Forcade, qui a tant admiré la politique de non-intervention, ne devrait point le trouver mauvais.

La circulaire de M. de Lavallette est absolument la réalisation d'un vieux dicton français : *on y fait contre fortune bon cœur*. Mais à combien de gens persuadera-t-on que l'unité allemande fut le rêve du premier empereur et que, pour y parvenir, il avait commencé par faire disparaître un si grand nombre de petites principautés ? On sait trop bien au profit de qui le grand Napoléon voulait et savait faire l'unité. A combien de gens fera-t-on croire que la création de grandes nationalités tout autour de la France ne fait qu'établir la liberté des alliances et rend les coalitions impossibles ? Enfin, les menaces indirectes qui se sont glissées dans ce document, à l'adresse de la Belgique et de la Suisse, l'allusion quelque peu aigre qui est faite à l'entente cordiale qui paraît régner aujourd'hui entre les deux colosses de la Russie et des Etats-Unis, sont-elles choses plus sérieuses que la fameuse *neutralité attentive* qui avait joué un si grand rôle dans un autre document et n'a eu qu'un si piteux résultat ? Cette *neutralité attentive*, en se prolongeant outre mesure, ressemblera bientôt au *rusticus expectans dum defluat annis*. Il était bien neutre et bien attentif ce bon paysan qui attendait que le fleuve eût fini de couler !

La grande parade qui se joue actuellement sur les bords de la Neva a

certainement son explication dans l'île de Candie, où une insurrection fomentée par les intrigues de la Russie menace de réveiller la question d'Orient. La Russie montre à la France la Prusse aussi forte qu'elle aujourd'hui, et à l'Angleterre, nos entreprenants et audacieux voisins; et elle semble leur dire: occupez-vous de vos propres affaires et laissez-moi faire les miennes.

Il y a sans doute de nobles idées dans le nouveau manifeste impérial; mais comme toujours on se prend à douter de leur sincérité. Et puis il y a tant d'inconséquences et de contradictions dans toute cette politique: aujourd'hui, intervention au profit du sultan ou de Victor-Emmanuel; demain, non-intervention pour le Pape ou pour les Polonais!

Deux choses nous ont surtout frappés dans la circulaire de M. Lavallette; c'est le silence absolu à l'égard de l'Angleterre, et l'étrange déclaration qu'après le départ des troupes françaises de Rome, le Saint-Père resterait encore sous la protection de la France.

On assure qu'il est question d'un départ pour Malte, et ces deux circonstances feraient croire que l'Empereur redoute les conséquences d'un tel projet et voit déjà d'un mauvais œil les dispositions qu'auraient montré quelques hommes d'état anglais à donner un asile à Pie IX dans une des possessions britanniques.

Le sort du Saint-Siège excite dans ce moment les plus vives sympathies dans le monde catholique, et la ville de Montréal, qui depuis quatre ans a contribué pour huit mille louis au denier de St. Pierre, n'a pas voulu rester en arrière dans ce moment critique. Une grande assemblée a été convoquée par l'évêque en faveur de l'emprunt romain. MM. de Bellefeuille et Cherrier y ont pris la parole en français, et le Père Merrick et l'abbé Ramsay en anglais. La séance fut couronnée par une allocution de Mgr. Bourget. On nous assure que le trente, jour de la fermeture des livres, l'emprunt romain s'élevait, à Montréal, à la somme de \$30,000.

Notre pays est depuis quelque temps visité par un grand nombre d'évêques étrangers, dont pas moins de quatre ne sont étrangers que de nom et nous appartiennent par les liens du sang et le fait de leur naissance. De ce nombre est Mgr. Taché, neveu, comme on sait, de Sir Etienne Taché et frère de notre vigoureux et patriotique écrivain, M. Charles Taché.

Mgr. Taché a mis à profit, pour l'œuvre des missions, son voyage au pays natal. Il a fait, devant les associations d'ouvriers de Montréal, d'excellentes lectures, il a prêché en un grand nombre d'endroits dans le même but; enfin, il publie un volume, intitulé: "Vingt Années de Missions," qui se vendra au profit de la *Propagation de la Foi*. Il est reparti emportant avec lui d'abondantes aumônes, et emmenant, outre son grand-vicaire M. Thibault, dévoué depuis 33 ans à la même œuvre, cinq nouveaux missionnaires, dont deux Pères Oblats venant de France, et trois jeunes prêtres du diocèse de Montréal, MM. Allard, Dugas et Kavannah, et six Sœurs Grises ou *Sœurs de Charité*, les sœurs Michon, Brunelle, Laporte, Brazeau, Blanchet et Ward. Ces religieuses sont accompagnées de quatre jeunes filles qui se consacrent également aux Missions. Elles se rendent à la rivière McKenzie, dans ces régions glacées et inhospitalières du Nord, qui sont presque aussi éloignées de la Rivière-Rouge que ce dernier endroit l'est du Canada.

Les autres évêques qui ont récemment visité le Canada sont Mgr. Bacon, évêque de Portland, qui, lui aussi, a recueilli des secours considérables pour sa ville incendiée; Mgr. Banchet, archevêque d'Oregon City; son frère, l'évêque de Nesqually; Mgr. Demers, évêque de Vancouver, dans la Colombie britannique; Mgr. d'Allemany, archevêque de San Francisco; Mgr. O'Donnell, évêque de Marie-ville, et Mgr. Conroy, évêque d'Albany. Tous ces évêques se rendaient au grand concile des Etats-Unis, qui doit se tenir à Baltimore. L'archevêque d'Oregon City et les deux évêques de sa province ecclésiastique sont Canadiens; Mgr. Blanchet a même eu la consolation d'ordonner prêtre, dans sa paroisse natale, M. Cazeau, son coparoisien, qui se destine aussi lui aux missions lointaines.

Une très-forte proportion du clergé et des communautés religieuses des contrées les plus reculées de l'Amérique est originaire du Bas-Canada, et c'est ainsi que notre pays remplit déjà, sur ce continent, un rôle semblable à celui de notre ancienne mère-patrie, la France, à l'égard du monde entier.

Les missionnaires et les religieuses françaises sont aujourd'hui répandus dans toutes les parties de l'univers usque ad fines terre. C'est ainsi que la liste des martyrs de la Corée, où une terrible persécution religieuse vient de s'élever, est composée d'évêques et de prêtres français. Dans le levant comme dans l'extrême orient, presque toutes les missions catholiques sont françaises.

Le zèle que la population canadienne a montré dernièrement pour toutes les œuvres religieuses est d'autant plus remarquable qu'une très-grande pénurie règne actuellement dans ce pays. L'escompte des banques s'est élevé et le commerce est dans un état de gêne; la récolte est en partie perdue par les pluies continuelles, et le manque de travail dans nos grandes villes, à Québec surtout, a déterminé une déplorable émigration vers les Etats-Unis.

La perte de la récolte, dans une bonne partie du pays, peut être attribuée à la persistance avec laquelle on continue à la laisser en javelles sur le

sol au lieu de la mettre en biseaux, comme beaucoup d'agriculteurs le font maintenant, et comme il a été si souvent conseillé de le faire dans les excellentes publications agricoles que nous avons et qui, comme bien d'autres, hélas! ne préchent que trop souvent dans le désert. Espérons que la dure expérience de cette année servira de leçon, et que d'un grand mal, comme le veut toujours la Providence, sortira un grand bien pour l'avenir.

Ce n'est pas, cependant, que l'agriculture ne fasse des progrès très-sensibles dans toutes les parties du pays. Les Canadiens-Français, depuis quelques années, ont remporté des succès notables aux expositions agricoles; et, dans le grand essai de labours qui vient d'avoir lieu à Montréal, M. F. X. Gauthier, de la paroisse de Montréal, a remporté le premier prix. Les Canadiens d'origine française formaient, cette année, plus du tiers des compétiteurs, et plusieurs l'ont emporté sur leurs rivaux écossais ou irlandais. Ceci, dit un journal, devra induire les diverses sociétés d'agriculture à modifier leurs règlements qui prescrivait des concours séparés pour les cultivateurs des deux origines. Nos compatriotes ont montré, cette fois, qu'ils peuvent lutter avec succès contre tous venants, et les isoler ne peut, à l'avenir, que leur ôter une cause puissante d'émulation et faire injure à leur aptitude.

Nous avons parlé des fléaux qui affligent ou menacent notre pays, nous allions oublier un des plus redoutés, qui, jusqu'ici du moins, a été très-lourd pour notre trésor public. Les Féniciens continuent à nous menacer, et la campagne présidentielle qui vient de commencer aux Etats-Unis ne donne que trop d'indépendance et de faveur à leurs complots. L'élément irlandais forme presque partout l'appoint électoral, et les enfants de la verte Erin, pour qui l'on n'a guère de sympathies véritables, sont, à l'époque des élections, cajolés par tous les partis politiques.

Heureusement que le nouveau cabinet anglais a pris, sur la question des colonies, une attitude plus décidée que celle de Lord John Russell. Des troupes arrivent tous les jours, de la cavalerie surtout, ce dont nous avions le plus de besoin, et le port de Québec présente, dans ce moment, le coup-d'œil rassurant de cinq vaisseaux de guerre ou navires à vapeur frêtés par l'amirauté anglaise pour le transport des troupes. Une frégate, l'*Aurora*, doit hiverner ici, et la flotille des lacs doit recevoir du renfort.

Ces démarches significatives ont une valeur morale plus grande encore que l'appui matériel qu'elles nous présentent, et nous ne serions pas surpris si les prochaines nouvelles d'Europe nous apprenaient que des représentations énergiques ont été adressées au gouvernement de Washington sur la trop grande liberté d'action dont jouissent, aux Etats-Unis, les futurs envahisseurs de l'Irlande et du Canada.

Les dernières malles nous ont apporté successivement la nouvelle de la mort de trois littérateurs français, dont nous parlerons plus au long dans notre prochain bulletin des lettres: Méry, le poète et le conteur peut-être le plus charmant que la France ait eu depuis Charles Nodier; Roger de Beauvoir et Léon Gozlan.

Nos journaux ont annoncé, dernièrement, la mort de M. Morin, ancien maître du havre de Montréal. Sous le nom de *Capitaine Morin*, ce vénérable vieillard a joué, autrefois, d'une légitime popularité. Il a, pendant un grand nombre d'années, dirigé un des vapeurs entre Québec et Montréal, et il était connu comme le type de la probité, de la gaieté et de l'urbanité canadiennes. Mêlé aux désastreux événements de 1837 et de 1838, M. Morin fut exilé. Longtemps après son retour, il fut nommé à la charge importante qu'il résigna, il y a une couple d'années, pour aller passer le reste de ses jours auprès de son fils, à Amherstburg, dans le Haut-Canada, où il est mort à l'âge de 82 ans.

Québec déplore en ce moment la perte d'un des membres les plus anciens et les plus habiles du barreau de cette ville, M. Siméon Lelièvre, décédé subitement le 26 de ce mois. M. Lelièvre était peut-être un des Canadiens d'origine française qui aient parlé la langue anglaise avec le plus d'élégance et de pureté, ce qui n'empêchait point qu'il ne parlât aussi très-correctement sa langue maternelle. Admis très-jeune au barreau, il exerçait encore, après un grand nombre d'années, sa profession avec toute l'ardeur et l'activité de la jeunesse. Il a successivement rempli les charges de traducteur dans les cours criminelles, de rapporteur des décisions judiciaires, de commissaire pour l'abolition de la tenure seigneuriale, et il était revêtu, depuis quelques années, de la dignité de Conseil de la Reine (*Queen's Counsel*). En dehors de sa profession, M. Lelièvre s'était mêlé à plusieurs entreprises utiles pour lui-même et pour ses concitoyens, et l'étendue de ses relations personnelles a fait sentir plus vivement sa perte dans tous les rangs de la société. Il est mort à l'âge de 62 ans, et a été inhumé au cimetière St. Charles au milieu d'un grand concours d'amis. Ainsi partent, tour à tour, tous ceux que nous avons connus et aimés, et nous pouvons à bon droit terminer cette petite revue par les paroles mélancoliques par lesquelles un de nos collaborateurs, enlevé trop tôt aux lettres canadiennes, avait commencé un de ses derniers écrits dans notre journal: *Hodie mihi, cras tibi!*